



Contrat de site

Université Paris Lumières

1 – Stratégie scientifique (formation/recherche/transfert)

➤ Cohérence et originalité de la stratégie de site

Autour de ses deux universités fondatrices que sont l'université Paris 8 Vincennes–Saint-Denis et l'université Paris Ouest Nanterre La Défense, l'Université Paris Lumières (UPL) regroupe actuellement treize membres dont le CNRS, organisme structurant du site, le Collège international de Philosophie, le Crédit municipal de Paris et l'Institut National Supérieur pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés (INS HEA), ainsi que sept institutions culturelles, patrimoniales ou muséales : les Archives nationales, la Bibliothèque nationale de France, le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, l'École nationale supérieure Louis-Lumière, le musée du Quai Branly et le Pôle Sup'93, ce qui lui confère une spécificité certaine dans le paysage institutionnel francilien et national.

L'Université Paris Lumières couvre l'intégralité des disciplines en sciences humaines et sociales, ainsi que, au sein de trois IUT et de trois UFR, certaines autres disciplines en sciences exactes ou en sciences du vivant, relevant du domaine sciences, technologies, santé : informatique, ingénierie, mathématiques, biologie, sciences pour l'ingénieur. Rattachés à 68 unités ou structures de recherche parmi lesquelles 62 en SHS, dont 13 UMR, 1 FR et 2 USR¹, et à neuf écoles doctorales, les enseignants-chercheurs de l'UPL sont au nombre de 1 307, dont 1 206 en SHS². Selon le diagnostic STRATER Ile-de-France,³ l'Université Paris Lumières se situe au deuxième rang national en sciences sociales (derrière heSam) et au troisième rang national en sciences humaines et humanités (derrière Paris Cité et heSam). En Ile-de-France, l'UPL accueille environ un quart des étudiants inscrits dans une formation en sciences humaines et sociales⁴.

L'UPL s'inscrit dans un important territoire caractérisé par sa densité et sa diversité, selon un arc se déployant principalement au nord et à l'ouest de l'Ile-de-France, entre le site de Nanterre et celui de Saint-Denis, et s'étendant au sud-ouest jusqu'à Ville d'Avray (où est situé l'IUT de Paris Ouest), au nord jusqu'à Tremblay-en-France (où est situé un IUT de Paris 8) et allant jusqu'à Montreuil à l'est (où se situe l'autre IUT de Paris 8). A proximité de Nanterre, une localisation stratégique est constituée par La Défense et le Pôle Léonard de Vinci, où plusieurs formations de Paris Ouest sont dispensées aux côtés de l'université Paris-Dauphine. A proximité de Saint-Denis, se situe le futur Campus Condorcet, dont l'université Paris 8 est membre fondateur et auquel l'UPL serait prête à contribuer, dans la perspective de la constitution, en Ile-de-France, d'un vaste réseau collaboratif en sciences humaines et sociales, d'envergure nationale et internationale.

Ainsi l'UPL a vocation à participer de façon significative et emblématique à la construction du Grand Paris. Pour les cinq années à venir, un objectif prioritaire de l'UPL sera d'affirmer sa politique

1

Structures pour lesquels un des établissements du site Paris Lumières est tutelle, 16 projets déposés et 16 projets retenus, cf. Contractualisation 2014-2018, doc. CNRS, p. 5.

2

Parmi lesquels 1 152 relèvent d'unités de recherche notées AA+, dont 1 073 en SHS, soit 81 % de l'ensemble des enseignants-chercheurs producteurs et 89 % en SHS, cf. Statistiques SYMPA 2014.

3

Diagnostic publié en 2014 établissant notamment des classements selon le nombre de producteurs rattachés à des unités notées AA+, soit 1 196 recensés en SHS au niveau de l'UPL.

4

Base : données SISE 2011-2012, ce qui situe l'UPL en deuxième position en Ile-de-France.

territoriale en Ile-de-France, structurante pour le nord et l'ouest francilien, en renforçant sa collaboration avec les acteurs des territoires et pôles de développement dans lesquels s'inscrivent les deux universités : le pôle Nanterre-La Défense et le pôle Saint-Denis-Plaine commune. Dans cette optique, l'UPL entend pleinement assumer le rôle sociétal qui est aujourd'hui imparti aux universités, et notamment aux universités à dominante SHS : aide accrue à la réussite étudiante, développement de formations et de recherches innovantes vers les nouveaux champs de compétence, en lien avec les nouveaux métiers et les nouvelles expertises SHS, participation à des écosystèmes de l'innovation (nouveaux usages) et de l'innovation sociale (nouveaux besoins). A cet égard, les partenariats avec les collectivités territoriales et les acteurs du monde associatif ou socio-économique avec lesquels les deux universités de l'UPL sont en constante et étroite relation, revêtent une importance décisive. Dans un contexte institutionnel qui n'est pas totalement stabilisé, l'UPL souhaite aussi favoriser au cours de la période contractuelle, amplifiant un dialogue déjà engagé, un rapprochement avec les établissements du nord-ouest et de l'ouest francilien – notamment l'université Cergy-Pontoise, UPGO ou le Collegium et SUPMECA – ce qui ferait sens pour l'UPL au regard de sa politique de site, en renforçant la cohérence du projet de structuration régionale.

A cet égard, l'UPL entend creuser ses spécificités, gages de complémentarité, vis-à-vis des autres sites franciliens, en s'orientant vers l'analyse de toutes les dimensions du contemporain, et l'expertise en matière d'enjeux sociétaux, ce qui suppose une attention soutenue aux héritages et au « passé du présent ». Aussi la cohérence et l'originalité de la stratégie de site procèdent-elles notamment des thématiques prioritaires de l'UPL, présentées ci-après, qui la distinguent des autres sites comparables, parmi lesquels d'autres établissements à dominante SHS inscrits dans les sites Sorbonne Universités (comme Paris IV) et Paris Sciences et Lettres (que ce soit l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm ou les nombreuses écoles d'art qui y participent), heSam Université et Sorbonne Paris Cité, deux COMUE également impliquées dans le projet Campus Condorcet. S'agissant de ce dernier, l'UPL s'inscrit, hors de toute préoccupation immobilière, dans une logique de **proximité** et de **complémentarité** avec le Campus Condorcet qui, pour être un projet immobilier, a aussi pour ambition d'accroître la visibilité des SHS et de favoriser une dynamique de coopération entre chercheurs de différents laboratoires multi-sites. Le rassemblement sur un même site géographique d'un tel potentiel de recherche représente une plus-value à la fois quantitative et qualitative, qui ne peut avoir que des effets bénéfiques pour l'ensemble des partenaires.

Thématiques prioritaires

Le projet porté par l'UPL consiste plus généralement à valoriser et à développer les forces des deux universités fondatrices et les relations qui les unissent avec des institutions de tout premier ordre, notamment dans le domaine des arts et de la création, du patrimoine et de sa conservation, des sciences politiques, du langage et de la communication, mais aussi sur des thématiques pluridisciplinaires et transversales.

Dans son pré-projet transmis en juillet 2013, l'UPL avait élaboré un premier programme scientifique structuré en sept axes, déclinés en projets collaboratifs élaborés par les acteurs des deux communautés universitaires eux-mêmes en collaboration avec de nombreux partenaires dont les membres associés de l'UPL ; ces axes étaient les suivants : axe n° 1 : Arts et création ; axe n° 2 : Archives et patrimoine ; axe n° 3 : Justice spatiale, justice sociale ; axe n° 4 : Développement durable et transition écologique ; axe n° 5 : Santé et handicap ; axe n° 6 : Langages-Sens-Communication ; axe n° 7 : Genre, égalité et altérités.

Le travail collaboratif amorcé permet aujourd'hui de dégager trois thématiques prioritaires de recherche qui, tout en étant plus resserrées, sont susceptibles d'agréger des initiatives et des équipes de recherche plus nombreux, et de **donner corps à des projets majeurs**. Liant fortement la recherche sur le contemporain à la connaissance du passé, elles sont fédérées par : l'engagement sociétal et l'accompagnement de l'innovation sociale et politique ; la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité (entre SHS, mais aussi entre SHS, sciences exactes et sciences du vivant) ; le caractère théorique et appliqué à la fois d'un grand nombre de nos activités ; la prise en compte des diversités culturelles à toutes les échelles temporelles et spatiales ; l'attention portée à la place de l'individu et à son inscription dans des

espaces en recomposition, leur capacité à mobiliser les outils numériques tout en construisant sur ceux-ci une réflexion critique ; le développement de collaborations européennes et internationales. Ces priorités sont reliées au programme intitulé **Humanités numériques et intelligence collective : savoirs, innovation, création** (*cf. infra*) ; elles sont ce qui distingue nettement notre site, ses établissements fondateurs et ses membres associés, et permettent d'apprécier son poids régional, national, international. Ces trois thématiques prioritaires sont les suivantes :

1. Sociétés de demain : durabilité, innovation sociale, émancipation humaine

Les sociétés humaines de demain se transformeront, au fil des mutations numériques, de l'importance croissante des enjeux de sûreté et d'environnement, d'éducation et de formation et elles réclament d'être pensées. Cela ne peut se faire que dans le cadre d'approches pluridisciplinaires de haut niveau, entre SHS et entre SHS, sciences exactes et sciences du vivant, qui se doivent d'être prospectives tout en prenant en compte la profondeur historique des sociétés. C'est ce programme crucial que cette priorité vise à préparer, par la recherche, la formation et l'action dans cinq domaines : le développement durable et la transition énergétique ; l'innovation sociale dans toutes ses dimensions, incluant le champ de l'économie sociale et solidaire et les enjeux de développement local ; le développement humain approché par l'insertion sociale et l'autonomie psychologique, physiologique et comportementale des individus (incluant les questions de santé, de vieillissement et de handicap) ; le devenir-numérique de nos sociétés (modèle général, réseaux, partage) et des modes de communication humaine. Les recherches ici rassemblées sont liées aussi à nos actions en faveur du développement de la culture entrepreneuriale, notamment dans l'ESS, et plus largement des potentiels de créativité - innovation des étudiants de l'enseignement supérieur.

2. Droits : justice et injustice

Ce titre renvoie à un ensemble pluridisciplinaire de recherches centrées sur la question de la justice sociale (distributive et/ou procédurale) et appuyées sur un engagement sociétal, prenant en compte toutes les dimensions du social (politiques, spatiales, économiques, juridiques, historiques, culturelles) pour un ensemble articulé sur les « droits », des échelles locales à l'échelle globale. Cette priorité intègre les recherches sur les questions d'accessibilité : aux soins, à la justice, à l'emploi, aux lieux, et, évidemment, aux savoirs (*open access* et *open data*). De ce fait, elle concerne aussi les questions de discrimination, des minorités en général et liées au genre en particulier. La question de la durabilité sociétale est ici présente, puisque une répartition acceptée des droits en est indissociable. Une attention particulière sera portée aux interactions que ces enjeux entretiennent avec les reconfigurations territoriales.

3. Création, d'hier à demain : arts, patrimoine, humanités

Il s'agit d'un ensemble de recherches articulées d'une part sur le concept de « sciences de la création », d'autre part sur les processus de patrimonialisation, conservation et diffusion. L'innovation se fait ici par le croisement disciplinaire et la prise en compte des dimensions politiques et sociétales des formes de production artistiques passées et présentes, ainsi que de leur relation avec les temporalités sociétales. Les humanités et la création artistique à l'ère du numérique sont au cœur de cet axe prioritaire, qui nourrira de façon privilégiée le développement du numérique (création, corpus, archivage, diffusion, étude critique) à l'échelle de l'UPL (*cf. infra*).

Ces priorités entrent en synergie avec les actions développées au sein des deux MSH (la Maison de l'Archéologie & de l'Ethnologie René-Ginouvès et la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord), de la BDIC (Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine), des deux Labex *Arts-H2H* et *Les passés dans le présent*, ainsi qu'avec deux projets majeurs portés par l'UPL dès 2013, à savoir le Nouveau Collège d'Etudes Politiques et le Centre des Arts.

Procédant d'un projet préexistant à la création de l'UPL et élaboré dans le cadre d'un partenariat étroit des deux universités fondatrices, le projet de création d'un **Nouveau Collège d'Etudes Politiques** permettra de fédérer des enseignants-chercheurs, rattachés à diverses disciplines, autour d'un programme de formation original, pluridisciplinaire et caractérisé par une forte mobilité internationale.

Le second projet « phare » vise à créer un **Centre des Arts**, comparable à ceux qui existent dans de nombreuses capitales internationales, et ayant été inscrit dans les propositions portées par l'UPL dans la perspective du prochain CPER. Ce projet, fortement soutenu par les collectivités locales, repose sur des forces incomparables au sein des deux universités fondatrices, galvanisées par l'implication, au sein de l'UPL, d'institutions culturelles et artistiques d'envergure nationale et internationale.

Par ailleurs, dans la perspective, souhaitée, de développer et de mieux valoriser les sciences dites exactes ou technologiques, l'UPL entend également soutenir les projets élaborés en concertation entre les trois IUT des deux universités fondatrices – l'IUT de Ville d'Avray de Paris Ouest et les IUT de Montreuil et de Tremblay de Paris 8 –, en particulier ceux qui participeront du développement de l'innovation et du transfert de technologie, pour permettre le transfert des résultats obtenus vers les secteurs socio-économiques. A ce titre, un partenariat plus étroit entre l'UPL et d'autres institutions concernées par la coordination territoriale, telle l'Ecole nationale supérieure publique d'ingénieurs SUPMECA, prendrait à nouveau tout son sens.

Fort de ces spécificités et de la capacité de ses universités à innover et prospecter des champs nouveaux, l'UPL entend également articuler son projet stratégique autour des humanités numériques.

Humanités numériques et intelligence collective : savoirs, innovation, création

Prenant la mesure d'un environnement numérique toujours plus mondialisé et en perpétuelle mutation, des nouvelles formes de production, de circulation et de consultation du savoir, des nouvelles temporalités qu'elles induisent et des débats qu'elles suscitent, il appartient à l'UPL, collectivement et avec l'ensemble de ses membres, d'**articuler numérique, développement humain et développement durable**, et d'assurer **les bases de la société intelligente et interconnectée de demain**, le numérique étant aussi bien un défi qu'un levier pour l'intelligence collective (ici entendue comme l'intelligence de la collectivité), pour peu qu'on s'en saisisse dans une approche résolument innovante et créative.

L'UPL associe des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, des institutions patrimoniales (musées, archives, bibliothèques) et des institutions financières qui sont confrontés, dans leurs missions propres, aux multiples enjeux et défis du numérique, et qui souhaitent relever ces défis avec la société dans son ensemble. Elle entend de ce fait apporter, sur la question désormais centrale du « mieux vivre ensemble avec le numérique », **une contribution majeure, inédite par sa globalité et sa logique de co-construction, mais aussi par son approche à la fois critique et créative**. En favorisant, dans son rôle d'interface, les synergies entre ses membres d'une part, entre ses membres et la société de l'autre, et en articulant les enjeux du numérique à la Cité intelligente et interconnectée du futur, l'UPL revendique le caractère fondamentalement différent de son approche – politique et citoyen, critique et créatif – et place sa contribution dans le champ du **développement durable**, et plus particulièrement dans ce qu'on identifie désormais comme le quatrième pilier du développement durable – qu'on l'appelle la « culture » (au sens large) ou qu'on l'articule, comme nous choisissons de le faire, à **l'intelligence collective**, les générations présentes et futures étant vouées à mieux vivre ensemble, c'est-à-dire plus intelligemment, avec le numérique. Car l'enjeu actuel est de faire émerger ce quatrième pilier dans un contexte de mondialisation, de mutation permanente et d'environnement numérique généralisé. Or, la programmatique Déclaration de Hangzhou (« Mettre la culture au cœur des politiques de développement durable »), adoptée lors du Congrès international de l'UNESCO de mai 2013, n'envisage à aucun moment ce quatrième pilier en relation avec le numérique, alors même qu'elle incite à valoriser la culture et la créativité qu'elle permet, à la sauvegarder et à la transmettre aux générations futures. Les objectifs fixés par l'UNESCO à l'échelle mondiale ne pourront être atteints que si le numérique est réintégré dans la perspective.

L'UPL place ainsi sa contribution à ce niveau englobant, afin d'aborder dans toute leur complexité les enjeux du numérique et leurs implications respectives sur le vivre ensemble, au quotidien comme sur le long terme, et afin d'accompagner les mutations actuelles, dans une logique de dialogue, de partage et de co-construction. Elle revendique sa capacité à **embrasser toute la chaîne du numérique, de façon critique, créative et concertée**, depuis la conception technologique jusqu'aux usages (universitaires ou sociaux) et aux implications, et entend s'appuyer sur des forces reconnues :

- **l'expertise respectueuse et croisée de ses membres**, grâce aux synergies qu'elle encourage : **deux universités** qui ont en commun une histoire intellectuelle et une politique des savoirs qui ont donné et continuent de donner toute leur place aux ALSHS (Arts, Lettres, Sciences humaines et sociales) et une tradition d'innovation et de création ; **deux Labex** (Arts-H2H et Les passés dans le présent) **et un IDEFI** (*CreaTic*) offrant, dans le paysage national des laboratoires et initiatives d'excellence, une concentration unique sur les enjeux des savoirs, de l'art et de la création ; **des institutions patrimoniales** (musées, archives, bibliothèques) de premier plan ;
- **un potentiel reconnu dans le champ des « humanités numériques », de l'enseignement à distance et des MOOCs** ;
- **l'antériorité de ses recherches, formations et créations numériques**, et sa capacité innovante à mêler savoirs et création ;
- **une tradition de dialogue, de transfert de compétences et de réalisations communes avec tous les acteurs confrontés aux enjeux du numérique** (les partenaires institutionnels, les institutions patrimoniales, les milieux socio-économiques et la société dans son ensemble), pour penser le numérique de façon globale comme en articulation avec les territoires.

Forte de ces atouts, l'UPL déploiera une politique en cinq axes complémentaires :

1 - Garantir la qualité, l'accessibilité, la lisibilité, l'interopérabilité et la pérennité des données, des archives et des corpus existants ou à créer, dans un partenariat renforcé entre les universités et les membres associés, avec leurs compétences et leur savoir-faire propres.

L'enjeu est ici celui des sources, de leur qualité, de leur production, de leur numérisation, de leur archivage, de leur enrichissement, de leur indexation... et de leur utilisation : quelles sources, quelles données pour quels savoirs ?

Exemples de projets, tels que présentés notamment dans les contributions des membres associés :

- *Modélisation des bases de données et élaboration de nouveaux référentiels dans le cadre du web sémantique pour les projets du Labex Les passés dans le présent* ;
- *Projet de plate-forme d'archivage des documents nativement numériques - AN/Ministère de la Défense/Ministère des Affaires étrangères (AN et autres établissements comme BDIC)⁵* ;
- *Répertoire de la Comédie-Française (Projet interlabex, en partenariat avec Harvard et MIT Hyperstudio)* ;
- *Portails d'accès inter-institutions à de nouvelles sources pour l'histoire (Projets du Labex Les passés dans le présent, avec notamment la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, la Maison Archéologie et Ethnologie René-Ginouvès, de grandes universités européennes)* ;
- *Plates-formes inter-institutions d'accès aux archives de la recherche (projets Les passés dans le présent, avec la Maison Archéologie et Ethnologie René-Ginouvès, la BnF, le musée du quai Branly, le musée d'Archéologie nationale (contribution à l'histoire des sciences humaines et sociales))* ;
- *Catalogue raisonné des expositions du Centre Pompidou (Projet Arts-H2H)* ;

5

Rappel de la correspondance des acronymes utilisés dans les développements qui suivent :

AN : Archives nationales
 BDIC : Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine
 BnF : Bibliothèque nationale de France
 MNHI : Musée National de l'Histoire de l'Immigration
 CIPh : Collège International de Philosophie
 CP : Centre Pompidou
 ENS LL : Ecole Nationale Supérieure Louis Lumière
 INSHEA : Institut National Supérieur de Formation et de Recherche pour l'Education des Jeunes Handicapés et les Enseignements

Adaptés

MQB : Musée du Quai Branly

La contribution des AN précise que « les réflexions autour de ce projet très ambitieux pourraient être mutualisées dans le cadre du PRES avec les établissements qui, ainsi que la BDIC l'a déjà fait savoir, seraient intéressés ».

- *Projet d'archivage pour le cinéma et la photographie ; conception d'une mire ; question de la numérisation de parchemin (optimiser le processus de restitution de couleurs restreintes et particulières) ; expertise en matière de conversion argentique/ numérique (ENS LL) ;*
- *Proposition de la BnF de s'associer à « une équipe d'universitaires en mesure d'élaborer avec (elle) un corpus historique et critique numérique sur la question du genre » (BnF) ;*
- *Plate-forme d'échanges autour des archives ouvertes de l'exposition, visant à favoriser l'analyse comparative (CP) et création de corpus (exemple : anthologie de textes sur l'histoire des expositions ; plate-forme hypotheses.org, carnet de recherche Histoire des expositions) (Labex Arts-H2H) ;*
- *Objectif de contrôler finement les procédures de production numérique, les adapter à la demande de production, conservation, restauration, pour tous les formats et tous les supports (ENS LL) ;*
- *Production de contenus en lien direct avec les recherches en cours et les archives numérisées (CIPh).*

2 - Favoriser la co-construction et la diffusion des savoirs, leur médiation, leur appropriation critique en environnement numérique et leur réinvention, aussi bien dans un cadre pédagogique que dans l'optique plus large de l'accès des citoyens aux savoirs

L'enjeu qui se présente ici est celui de la démocratie du savoir et de sa médiation, de la culture partagée, de l'accès de tous à des savoirs de qualité et adaptés aux différents publics...

- Exemples de projets, tels que présentés notamment dans les contributions des membres associés :
- *Réalisation collective d'une Encyclopédie en ligne, avec accès aux corpus / données / œuvres ;*
 - *Réalisation de MOOCs ; projet de créer une unité de création et de production de contenus originaux dédiés à des cours/ des MOOCs/ des projets encyclopédiques (ENS LL) ;*
 - *Médiation culturelle et médiation scientifique via le numérique (Labex Les Passés dans le Présent et Arts-H2H) ;*
 - *Recherches sur le devenir du patrimoine numérisé en ligne (Labex Les passés dans le présent, avec la BnF et la BDIC notamment), susceptibles d'associer également les Archives nationales et d'intéresser le Musée national de l'histoire de l'immigration ;*
 - *Recherches sur le devenir de la littérature numérique (Labex Arts-H2H avec la BnF) ;*
 - *Travaux sur l'accessibilité des environnements muséaux ou culturels grâce à l'utilisation des nouvelles technologies et le recours aux techniques numériques (INSHEA, Labex Arts-H2H) ;*
 - *Création d'une application numérique à des fins pédagogiques à partir de sources numérisées (BDIC et CG92, avec le Labex Les Passés dans le présent), notamment sur la Première Guerre mondiale ;*
 - *Implication « dans plusieurs chantiers mis en œuvre par le PRES, ses universités, ou ses Labex (...) et l'IDEFI Créatic (...) s'adoss(ant) à de la numérisation faite ou à faire de ressources de toutes sortes, en particulier dans le cadre de corpus scientifiques » (BnF) ;*
 - *« Quelle collecte d'archives pour quels usagers ? » (BnF, MQB).*

3 – S'imposer comme un acteur majeur de la création et de l'innovation numériques, qu'il s'agisse de la création d'objets, d'interfaces, de services, d'usages, de métiers, de dispositifs de recherche... qui répondent adéquatement à la demande sociale, l'anticipent ou l'infléchissent.

L'enjeu est celui de la réponse institutionnelle à la demande sociale, avec une insistance sur la logique de recherche appliquée et d'ancrage territorial.

- Exemples de projets, tels que présentés notamment dans les contributions des membres associés :
- *Recherches appliquées sur la visualisation et le traitement des données (Labex Arts-H2H) ;*
 - *Projet de clinique des humanités numériques : expertise en matière de traitement des images et des sons numériques ainsi leurs différentes modes et formations de restitution (ENS LL) ;*
 - *Recherche et développement de prototypes sur les objets à comportements, les robots, les livres augmentés, le geste capté (Labex Arts-H2H) ;*
 - *IDEFI et M2 « Métiers des Archives » : coordination de modules, accueil d'étudiants et tutorat de stagiaires (AN) ;*
 - *Expérimentations en applications numériques et en nouvelles technologies de médiation ; exemples : applications numériques de type « serious games » ; organisation chaque année d'une « semaine du numérique » avec présentation et expérimentation de nouvelles applications (BnF, MQB) ;*
 - *Ateliers-laboratoires transversaux de formation (IDEFI CréaTIC).*

4 - Mener une réflexion méta- et/ou trans-disciplinaire sur le numérique, ses concepts et ses enjeux, fondée sur les SHS, et créer les conditions d'un partage de cette réflexion avec la société.

Il s'agit donc d'aborder le numérique comme objet de réflexion critique et comme enjeu de société.

Exemples de projets, tels que présentés notamment dans les contributions des membres associés :

- *Réflexion théorique sur les changements induits dans les savoirs et les sociétés par les avancées technologiques ; analyse de la culture numérique comme le pendant contemporain de la culture de l'écrit ; élaboration philosophique et sociétale des enjeux du numérique ; enjeux politiques, épistémologiques et culturels du web sémantique en contexte mondialisé (CIPb ; Labex Les passés dans le présent) ;*
- *Programme transversal sur citoyenneté et numérique ;*
- *Programme transversal sur les enjeux géopolitiques des pratiques numériques.*

5 - Analyser l'évolution des champs de savoir universitaires (notamment en SHS et en arts) en environnement numérique et faire évoluer les méthodes, outils et expérimentations de la recherche.

Le programme de recherche va de l'analyse des enjeux épistémologique de recherche menée dans de nouvelles conditions – jusqu'à la réflexion sur l'e-science – à l'invention de nouveaux outils, (cyber)infrastructures, expérimentations, dans le domaine des humanités numériques, mais également dans les autres disciplines...

Exemples de projets, tels que présentés notamment dans les contributions des membres associés :

- *Réflexion sur mutation de la recherche et du chercheur depuis (1) l'avènement de pratiques de recherche qui mobilisent des technologies numériques de manière structurelle et (2) la diffusion des résultats scientifiques grâce à la communication en réseau ;*
- *Réflexion sur les enjeux des cyber-infrastructures de recherche ;*
- *Ateliers en humanités numériques (AN) ;*
- *Participation de professionnels de la BnF à des enseignements « sur le numérique, les humanités numériques, des problématiques nouvelles comme les écritures numériques, ou la science politique sur le web, par le biais de l'observation du dépôt légal de l'internet... » (BnF) ;*
- *Programme doctoral interlabex sur les enjeux épistémologiques des humanités numériques (simulation, interactivité, virtualité, augmentation, autonomie, hybridation, rhizome, émergence, etc.) ;*
- *Gestion des ressources numériques (AN) ;*
- *Recherches sur la traçabilité des processus d'innovation (Labex Arts-H2H) ;*
- *Plateforme collaborative cross-média pour une veille sur les services et contenus numériques culturels (Labex Arts-H2H) ;*
- *Plateformes d'analyse critique interactive et partagée (Labex Arts-H2H) ;*
- *Création d'un « Living Lab numérique » pour la formation et la recherche des personnes (étudiants, enseignants, personnels des partenaires associés) ;*
- *Création d'un « Média Lab » partagé pour le matériel ressource et les compétences.*

En relation avec ce qui précède, la cohérence et l'originalité de la stratégie de site procèdent également de la prise en compte de l'environnement socio-économique et politique.

Prise en compte de l'environnement socio-économique et politique

Relevant de deux académies et situées dans deux départements limitrophes, les deux universités fondatrices de l'UPL partagent des formes communes d'inscription dans leur territoire et sont toutes deux ancrées dans des villes populaires de la banlieue parisienne, à proximité de quartiers labellisés dans le cadre de la politique de la ville, marqués par les difficultés sociales et le décrochage scolaire. Mais ce sont aussi deux universités implantées dans des territoires en mutation, au fort potentiel de développement, qui nourrissent des liens toujours plus étroits et constructifs avec les partenaires socioéconomiques, notamment ceux de La Défense et du Cœur de Quartiers à Nanterre, de Saint-Denis ou de Plaine Commune où de nombreuses entreprises ont établi leur siège. Ce sont aussi deux universités qui ont développé depuis longtemps des relations avec les collectivités territoriales : commune de Saint-Denis, communauté d'agglomération de Plaine Commune et département de Seine-Saint-Denis, pour Paris 8, commune de Nanterre, communauté d'agglomération du Mont-Valérien et département des Hauts-de-Seine pour Paris Ouest, auxquels s'ajoute naturellement la région Ile-de-France. Ces relations se concrétisent notamment par des contrats locaux ou des conventions cadres

particulièrement riches en actions structurantes, dont certaines peuvent être mises en synergie au niveau de l'UPL. A cet égard, toute forme de collaboration ou de mutualisation sera facilitée par la future carte des transports en commun d'Ile-de-France, et tout particulièrement du réseau ferroviaire circulaire, qui fera de Saint-Denis Université et de Nanterre Université deux pôles structurants du nord et de l'ouest francilien dans le cadre du Grand Paris. Les deux établissements s'inscrivent d'ores et déjà dans les Contrats de Développement Territorial voués à former l'armature du Grand Paris, CDT du Nord Parisien pour Paris 8 et CDT de l'Entre-Deux-Seine pour Paris Ouest.

Riche des relations existantes entre ses établissements fondateurs et les acteurs territoriaux, dans toute leur diversité, l'UPL développe elle aussi ses projets avec le souci constant de concilier responsabilité sociale et innovation, déclinant sa politique territoriale selon plusieurs axes. Il s'agit tout d'abord de porter deux projets patrimoniaux résolument tournés vers la société. D'une part, comptant parmi les opérations prioritaires proposées dans le cadre du futur CPER, le projet de musée de la BDIC s'inscrit dans une démarche d'ouverture des archives au public, notamment par la création d'un espace d'exposition dédié à l'accueil du grand public, par la numérisation d'une partie des collections, par des actions spécifiques en direction des établissements scolaires du territoire. D'autre part, le projet de Centre des Arts est conçu comme une structure liant et alliant recherche, création et initiation aux arts, dans une approche de formation tout au long de la vie pour des publics divers. Dans cette volonté de diffusion de la culture et de la science dans la société et de partage des savoirs, l'UPL est un lieu de synergie, avec un lien fort au territoire, mue par la volonté d'inscrire ses actions, à titre d'exemple, dans les dispositifs régionaux du type Partenariats Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (PICRI).

Illustrant l'implication territoriale de l'UPL et son engagement en matière de responsabilité sociale, deux partenariats forts avec des acteurs reconnus de l'engagement citoyen des jeunes sont prévus. D'une part, un accord-cadre de collaboration sera conclu entre l'UPL et l'Agence et l'Institut du Service Civique afin de mener des actions dans trois directions : faire connaître le Service civique et accueillir des volontaires dans certains projets de l'université ; faciliter l'inscription des volontaires sélectionnés dans le cadre de l'ISV ; mettre en place des dispositifs communs de lutte contre le décrochage. D'autre part, une convention cadre de l'UPL avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) permettrait là aussi de renforcer les relations déjà fortes que l'association entretient avec les deux universités, en mettant un accent particulier sur trois objectifs : reconnaître l'engagement citoyen des étudiants par des modes de valorisation spécifiques dans les diplômes (crédits, annexe au diplôme) ; accompagner le dispositif des Cordées de la Réussite ; mettre à disposition des locaux pour favoriser l'engagement social, en partenariat avec les autres associations étudiantes des campus.

Pourvoyeuse de formation et d'innovation pour le territoire, l'UPL s'appuie sur les liens que ses membres ont tissés avec les acteurs économiques. L'incubateur PEEGO, voué à inclure une forte dimension sociétale (par une convention de partenariat avec le Crédit Coopératif), la création d'un Centre PME (en partenariat avec la CAMV et la CGPME), comme le développement à venir de l'implantation des formations de Paris Ouest au Pôle Léonard de Vinci, en pleine mutation, sont des exemples de projets structurants qui peuvent constituer une réserve de développement pour l'UPL. L'IDEFI *CréaTIC*, par son lien étroit avec Cap Digital (dont Paris 8 est membre fondateur), est conçu comme un laboratoire d'innovation en particulier dans le domaine de la formation continue et de l'apprentissage. La création d'un CFA commun, articulé autour de thématiques ciblées, permettrait au niveau de l'UPL de développer les actions engagées dans ce domaine.

La politique territoriale de l'UPL sera naturellement renforcée par la contribution et l'implication de ses membres associés, grâce auxquels se dissipe encore davantage la frontière symbolique du périphérique. Grâce au concours des Archives nationales, de la BnF, de la Cité de l'immigration, entre autres, et dans le cadre de la BDIC, l'UPL affirmera sa politique territoriale dans le domaine des archives, du patrimoine et de sa conservation. Grâce au concours du centre Georges-Pompidou, de l'ENS Louis-Lumière, du musée du Quai Branly, du Pôle Sup 93, sa politique sera renforcée dans le domaine des arts et de la création. D'autres exemples peuvent être cités, qui témoignent de leur apport essentiel : la BnF souhaite contribuer aux actions prévues dans le domaine du développement durable ; les Archives nationales à celles ayant trait à la justice spatiale, le site de Pierrefitte se trouvant, comme il est souligné dans sa contribution, « au cœur d'enjeux majeurs de justice spatiale » ; le Crédit municipal de Paris accompagner des actions en faveur des populations concernées ; l'INS HEA soutenir les

actions prévues en faveur des populations en grande difficulté, etc. De manière générale, tous les membres de l'UPL se définissent pleinement comme des acteurs de leur territoire et partagent l'ambition d'interagir et d'être à la fois des lieux de création, utiles à leurs territoires, des lieux ressources et des lieux de carrefours d'activités et d'initiatives, ce qui se traduira notamment par la réalisation des objectifs suivants :

- Favoriser l'accès à la recherche de tous les publics en mettant en place une politique d'accueil renforcée auprès des publics discriminés ou défavorisés
- Favoriser la diffusion de la recherche auprès des acteurs territoriaux
- Participer aux débats et aux projets du territoire en permettant aux acteurs de bénéficier des compétences des établissements et être pleinement partie prenante des mutations territoriales.

Ainsi, présentant la singularité de pouvoir inscrire ses actions dans le cadre des trois académies, avec le concours de tous ses membres, l'UPL considère son implantation en Ile-de-France comme un atout majeur pour mettre en œuvre une politique territoriale ambitieuse, contribuant à abolir toute frontière ou toute forme de discrimination.

➤ **Pilotage stratégique de la recherche et de la formation**

Questions : Quelles sont les actions structurelles mises en œuvre pour améliorer le pilotage et la visibilité de la recherche au niveau national et international (politique de signature commune...) ? Ces actions ont-elles été co-construites avec les organismes de recherche partenaire du site ? Dans quelle mesure s'articulent-elles avec les priorités portées par l'écosystème territorial, notamment la SATT ?

En complément des développements précédents et suivants (voir notamment les développements relatifs à la politique doctorale, à la politique numérique, à la politique d'internationalisation), il convient ici de préciser que durant les premiers mois de son existence, l'UPL a fait du soutien à la recherche sa principale priorité. Dans la perspective de rapprocher les chercheurs et enseignants-chercheurs des institutions membres de l'UPL autour de projets innovants, pluri- ou interdisciplinaires et fédérateurs, plusieurs appels à projets ont été lancés, qui ont été dotés à hauteur de 184 500 euros en 2013 (étant rappelé que le budget propre de l'UPL a été de 500 000 euros en 2013). Deux appels à projets ont été lancés en 2014, dont un appel à projets « blanc », correspondant à une enveloppe budgétaire provisionnée et quasiment doublée par rapport à celle de 2013.

L'examen d'une politique de signature commune sera inscrite à l'ordre du jour des commissions de la recherche des deux universités, puis le sera à celui du conseil scientifique de l'UPL. D'autres actions ont été élaborées en concertation ou en partenariat avec le CNRS, organisme structurant du site. Lors de la réunion en date du 3 décembre 2013 avec le CNRS, il a été décidé de co-construire les actions structurelles dans le domaine du numérique, de l'interdisciplinarité, de l'internationalisation de la recherche et, au-delà, de renforcer les collaborations dans le domaine des aires culturelles ou des méthodes quantitatives en s'appuyant sur les forces des 13 UMR et 2 USR que comprend le site.

A cet égard, les deux MSH du site sont appelées à jouer un rôle déterminant de pivots de nos initiatives de recherche conjointes universités fondatrices/CNRS/établissements associés.

Dans ses nouveaux locaux, au cœur d'un « territoire créatif », pépinière d'entreprises du secteur numérique et de l'image, la MSH Paris Nord, lauréate du Label Grand Paris en 2012, ambitionne de devenir un pôle de recherche et de valorisation des Humanités numériques. Un véritable continuum peut en effet être créé entre l'hébergement de deux Labex (ICCA et Arts H2H), l'accueil de l'Idéfi Créa-tic et du réseau de la Vie numérique du Pôle de compétitivité Cap Digital. A cette synergie recherche/valorisation s'ajoutera l'adossement au TGIR HumaNum pour la mise en place d'un service documentaire de dépôt et de consultation des archives numériques de la recherche, préfigurant les dimensions numériques du GED du campus Condorcet".

La Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie René-Ginouvès (MAE), créée en 1996 par les universités Paris Ouest Nanterre La Défense, Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le CNRS, référence scientifique majeure dans les domaines de l'archéologie et de l'ethnologie à un niveau régional, national et international, promeut les synergies scientifiques tout en formant un pôle de documentation et de publication. Insérée dans le réseau des maisons des sciences de l'homme, la MAE se caractérise aussi par son investissement dans le Labex « Les passés dans le présent : histoire, patrimoine, mémoire », s'inscrivant ainsi pleinement dans les réflexions au niveau de l'UPL sur le numérique, mais aussi par son rôle de tête de réseau dans plusieurs projets scientifiques (GDS Frantiq et consortium MASA). Dans les prochaines années, la MAE a pour objectif de renforcer sa pluridisciplinarité à partir d'axes de recherche transversaux (pensés notamment en relation et complémentarité avec ceux de l'UPL) et en mettant en place des appels à projets ouverts à d'autres disciplines de SHS que celle qui la caractérisent à ce jour. Cette évolution s'inscrit dans la perspective de la livraison prochaine d'un nouveau bâtiment recherche sur le campus de Nanterre, qui permettra la consolidation des collaborations interdisciplinaires avec d'autres unités de recherches participant de ce périmètre.

Par ailleurs, entre autres exemples d'actions structurelles qui seront conduites durant la période contractuelle, afin d'offrir aux enseignants-chercheurs un soutien logistique dans leurs démarches relatives aux nombreux appels d'offres européens, notamment en SHS où les projets français sont insuffisamment représentés au niveau européen, il est prévu d'instituer un **Bureau Europe** en collaboration avec le CNRS.

Enfin, il convient de noter que l'UPL est engagée, via l'université Paris Ouest, dans le pôle de compétitivité ASTech (par son IUT et son UFR SITEC), dans le domaine de l'aéronautique, ainsi que dans le cluster de La Défense (partenariats avec le Conseil Général des hauts-de-Seine, avec la CCI 92, membre de l'Association des utilisateurs de La Défense, inscription de l'université au cœur du projet urbain de l'EPADESA), via l'université Paris 8, dans le pôle de compétitivité Cap Digital axé sur les filières et les contenus numérique, dont l'université Paris 8 est membre fondateur et qui fédère 700 entreprises et 50 organismes de Recherche et de formation sur le territoire francilien....

Questions : Quelle politique doctorale ? Et plus particulièrement la communauté sera-t-elle amenée à délivrer le diplôme du doctorat ? Quelle structuration pour les écoles doctorales impliquant plusieurs communautés ?

La politique doctorale de l'UPL est fondée sur les principes de sa politique générale en ce sens qu'elle vise elle aussi à apporter une plus-value au regard des actions et objectifs que ses membres ne pourraient atteindre ou réaliser séparément. Cette politique accompagne non seulement les axes thématiques spécifiques des établissements mais surtout ceux qui ont été définis dans le cadre de l'UPL (*cf. supra*). Afin de les soutenir et les développer, cette politique est donc étayée par les mêmes grands principes : le caractère collaboratif de la politique scientifique, la place centrale accordée à la pluridisciplinarité et le souci de l'engagement sociétal.

Ainsi définie, la politique doctorale se décline en trois volets : formation, international, gouvernance. Dans tous les cas, il s'agit de mettre en synergie le travail de l'ensemble des Ecoles doctorales des membres fondateurs (neuf au total), du collège doctoral de Paris Ouest et de la commission des écoles doctorales de Paris 8. Conduites en partenariat avec les membres associés concernés, ces actions seront offertes à un potentiel de 3 500 doctorants et l'une des priorités de l'UPL, dans la mesure des moyens attribués dans le cadre du contrat de site, sera de permettre le financement de **nouveaux contrats doctoraux**.

A terme, l'objectif sera de délivrer le doctorat sous la forme d'un **diplôme de doctorat commun** sous le sceau « Université Paris Lumières – Université Paris 8 – Vincennes-Saint-Denis » ou « Université Paris Lumières – Université Paris Ouest Nanterre La Défense ».

Dimension internationale

Le label « Université Paris Lumières » sera accordé à certaines actions concernant l'accueil d'enseignants-chercheurs étrangers. Cette politique s'articulera et s'appuiera sur une dynamique de mobilité postdoctorale à l'international qui se traduira par des **aides à la mobilité** et par l'accueil de doctorants en co-tutelle, de post-doctorants étrangers et d'enseignants-chercheurs étrangers dont les activités concernent les thématiques de l'UPL. Dans la mesure des moyens attribués dans le cadre du contrat de site, des **contrats d'invités** et des **contrats postdoctoraux** pourront être également conclus au niveau de l'UPL.

La politique doctorale de l'UPL sera en cohérence avec sa politique internationale, coordonnant accueil de doctorants étrangers, échanges doctoraux et postdoctoraux internationaux et organisation de **Doctoriales internationales** (*cf. infra*). Les partenaires internationaux seront ciblés en fonction des partenariats définis dans le cadre des projets de recherche et développés dans le cadre des relations internationales de l'établissement.

Professionnalisation et séminaires pluridisciplinaires

Sur le plan de la formation, une mutualisation des moyens en matière de professionnalisation des doctorants permettra notamment la réalisation d'actions communes en ce domaine (Journées annuelles inter Ecoles doctorales sur le devenir professionnel des docteurs par exemple). Ce champ précis sera complété par la mise en commun de formations en langues étrangères (dont entraînement à communication ou aide à la rédaction scientifique). En faveur des doctorants étrangers dont le nombre

est important dans les deux universités, des formations en français seront mutualisées. Dans le cadre de la professionnalisation des doctorants, seront aussi intégrées la formation des moniteurs et celle des titulaires de concours du second degré qui, pour certaines disciplines, restent un débouché essentiel.

Dans la même optique, seront développés et mutualisés des séminaires théoriques et méthodologiques pluridisciplinaires qui constitueront un élément de l'offre de formation de l'UPL. L'organisation de séminaires et événements par les doctorants eux-mêmes sera notamment soutenue.

Des séminaires organisés dans les unités de recherche, pour ou par les doctorants, pourront être ouverts aux doctorants des autres établissements et être validés par eux au titre de la formation doctorale. Dans ce champ de formation, une plus-value essentielle procèdera de la participation des membres associés, engagés avec les Ecoles doctorales dans des formations et des réflexions originales dans nombreux domaines, notamment artistiques, muséographiques, patrimoniaux ou culturels.

Gouvernance : du pôle des études doctorales à la création d'un collège doctoral

La gouvernance de la politique doctorale s'est appuyée dans un premier temps sur la création d'un **pôle des études doctorales** établi au niveau de l'UPL. La mission de ce pôle est tout à la fois une mission de collecte et de diffusion de l'information, de recherche de financements, de coordination concertée des actions scientifiques au niveau doctoral. Ce pôle est animé par un personnel administratif mis à disposition, et il œuvre en étroite collaboration avec le conseil scientifique de l'UPL et les commissions de la recherche de ses membres.

Très vite, un **collège doctoral** du site sera créé, rassemblant les instances de coordination des ED des deux établissements (lesquels continueront de traiter des questions spécifiques aux établissements), visant à homogénéiser les pratiques de gestion et à consolider l'existence d'un espace partagé par les neuf écoles. La réalisation de ce collège doctoral commun permettra de créer une dynamique de convergence sur des questions relatives à la charte des thèses, au nombre d'ECTS, à la formation professionnelle et aux séminaires disciplinaires et pluridisciplinaires, à la durée des thèses, au nombre de thèses par directeur, aux modalités d'attribution des contrats doctoraux, etc. A partir de ces convergences, seront définies les conditions d'attribution (fonctionnement des jurys, définition des calendriers, critères de répartition, conditions de recrutement, etc.) des contrats doctoraux propres au site, obtenu par la dotation du contrat de site et mis en commun, qui viendront s'ajouter aux contrats de chaque établissement.

Le collège doctoral contribuera à la réflexion engagée par les écoles d'art et d'architecture sur la mise en œuvre de nouveaux doctorats en partenariat avec les universités.

Au niveau de l'UPL, trouvant son assise conceptuelle dans les humanités numériques (*cf. supra*), un réseau d'encadrement doctoral sera créé afin de mettre en synergie, au niveau doctoral, les Labex des deux universités, ainsi que l'Idefi *CréaTic* en cas de prolongement de ses activités au niveau doctoral.

La création du collège doctoral pourrait aussi permettre une **co-habilitation des Ecoles doctorales** thématiquement proches à partir des mentions disciplinaires. L'objectif que se donne l'UPL durant le prochain contrat est en effet de procéder à un **agencement des Ecoles doctorales** en fonction des affinités et complémentarités thématiques des unités de recherche des deux établissements. Ces recompositions peuvent être guidées par des affinités disciplinaires (ex : unités d'économie, de sciences politiques, de droit, de sociologie...) ou par des convergences fortes interdisciplinaires (ex : cognition, linguistique, sciences de l'information, psychologie, informatique...).

Il est enfin envisagé de coordonner à l'échelle de l'UPL une instance de réflexion en matière d'éthique et de déontologie dans le domaine de la recherche. Au niveau doctoral, en lien avec les comités d'éthique des universités, cette instance a vocation à examiner toute une série de questions telles que la prévention du plagiat, la responsabilité du chercheur, les protocoles de recherche concernant notamment les personnes vulnérables (enfants, handicapés, personnes âgées), la confidentialité des sources, voire des résultats.

Question : En quoi l'offre de formation initiale et continue est-elle coordonnée, simplifiée et en adéquation avec les besoins socio-économiques constatés et propre à assurer une meilleure insertion ou réinsertion professionnelles ?

L'UPL se place résolument dans l'optique de renforcer, tout au long du contrat, l'attractivité des formations des deux universités en favorisant les synergies entre elles et entre tout acteur de la COMUE.

Un pôle de formations de premier plan

L'UPL accueille près de **14% des effectifs universitaires d'Ile-de-France** et arrive en 3^e position derrière Sorbonne Paris Cité et Sorbonne Universités (voire en 2^e position avec le retrait de Paris 2). Elle regroupe près du **quart des étudiants d'ALL-SHS** (24,85%, soit la 2^e position) et près de **15% des étudiants de DEG** (14,89%, soit la 2^e position). Si elle ne propose pas de formations en médecine, odontologie et pharmacie, elle accueille en revanche 4,26% des étudiants de Sciences et STAPS.⁶

Favoriser un pilotage concerté de l'offre de formation des deux Universités

Compte tenu de cette offre variée, l'UPL entend dans un premier temps **favoriser une concertation du pilotage** de l'offre de formation des deux universités. Depuis la réunion de lancement du « Dialogue contractuel du site Paris Lumières » en date du 22 octobre 2013, l'UPL s'inscrit dans une double optique :

- celle d'une **complémentarité renforcée** de l'ensemble des formations dispensées dans les deux universités afin de couvrir de façon plus satisfaisante les grands domaines
- celle d'une « **convergence différée** » pour des formations de niveau M en particulier, afin d'aborder sous des mentions communes le développement de formations présentes dans les deux établissements.

Dans cette phase de transition vers un LMD3 opérationnel, les formations de Licence et de Master ont été d'emblée dissociées.

Pour les **Licences**, l'offre de formation repose sur une « logique de bassin », conformément aux observations de la DGESIP, et sur la nécessité pour chaque université d'accueillir les lycéens de sa propre académie. Le contexte ne permet pas du reste de mener plus avant un travail particulier sur le cycle L en raison de l'urgence du paramétrage d'APB pour le lancement en septembre 2014 des nouvelles mentions.

Pour les **Masters**, malgré la date tardive d'adoption des nomenclatures et l'urgence de paramétrer les sites d'inscription en ligne (API à Paris 8, SESAME à Paris Ouest), les deux universités ont mis à profit les derniers mois pour penser conjointement le basculement de l'offre de niveau M évaluée par l'AERES vers une offre conforme aux nouveaux intitulés.

Depuis octobre 2013, les rencontres mensuelles voire bimensuelles entre les VP CEVU et Services Offre de formation des deux universités permettent d'aborder de façon concertée la mise en place du LMD3, dans l'optique d'**une convergence différée**, Paris Ouest déployant son offre de formation de niveau L et M sous les nouveaux intitulés dès la rentrée 2014, Paris 8 basculant sous les nouveaux intitulés en 2014 pour le niveau L puis en 2015/2016 pour le niveau M, l'objectif étant de ne pas interdire les collaborations futures en adoptant de part et d'autre des intitulés dissemblables, et de privilégier la synchronisation par étapes des formations (tout en permettant à chaque université de continuer à poursuivre sans entrave ses partenariats pédagogiques en Ile de France, en France ou à l'étranger).

Cette mise en cohérence des formations, mais aussi des pratiques (échanges sur les MCC, sur l'accès des étudiants aux formations des deux universités) est facilitée par le fait que le VP délégué à la formation initiale et à l'innovation pédagogique de Paris Ouest est le président du conseil de formation de l'UPL. Cette optique de travail conjointe a été exposée à l'ensemble de la communauté universitaire le 12 décembre 2013, dans une lettre co-signée par les Présidents des deux universités, afin de favoriser l'adhésion et la participation des enseignants-chercheurs à cette démarche inédite.

6

D'après les données dont nous disposons, cf. Base : chiffres SISE pour l'année universitaire 2011-2012.

Les avis transmis par la DGESIP à chaque université ont été portés à la connaissance de l'autre, et des **tables communes** ont été organisées pour les Licences, Licences professionnelles et Masters, qui ont permis d'identifier les mentions communes aux deux universités et les spécificités de chacune.

Au niveau des **Licences professionnelles**, il a été observé que les offres de Paris 8 et de Paris Ouest sont parfaitement complémentaires, sans recoupement aucun.

Au niveau des **Licences**, il existe des mentions communes, mais les bassins de recrutement sont clairement distincts ; les remarques de la DGESIP concernant les Arts du Spectacle ont été intégrées et la capacité d'accueil de la Licence « Arts du spectacle » de Paris Ouest a été abaissée de 70 places ; pour les Langues, un temps d'observation a été prévu afin de vérifier si la stratégie portée par chaque université redynamise la filière (*cf.* l'activation de nombreuses doubles Licences avec LLCER à Paris Ouest).

Au niveau des **Masters**, afin de mieux faire ressortir la singularité de chaque offre et d'éviter les redoublements, une méthodologie a été établie et articulée autour des actions suivantes :

- dans l'opération de bascule (d'une structuration en mention/spécialité/parcours à une structuration en mention/parcours-type), **concertation sur le choix des mentions de la nouvelle nomenclature**, afin d'éviter les doublons pour les filières à faibles effectifs d'une part⁷, et de permettre une convergence différée d'autre part⁸
- dans le choix des **intitulés de parcours-types**, il a été demandé à l'ensemble des équipes pédagogiques de caractériser la singularité de leur approche afin de distinguer clairement les orientations⁹ : les deux VP CEVU disposent actuellement de toutes les précisions nécessaires pour affiner le positionnement de chacun des parcours-types
- les VP CEVU identifient les domaines dans lesquels une collaboration plus étroite pourrait être menée, à des degrés divers : mutualisation de séminaires, conventions de partenariat plus ambitieuses, co-habilitation. Dès janvier 2014, des rencontres ciblées sont planifiées en fonction du degré de collaboration souhaité. Le 22 janvier 2014, les deux UFR de Langues de Paris 8 et de Paris Ouest se sont retrouvées à Nanterre pour échanger sur les perspectives d'un développement concerté. Le secteur des langues, en situation délicate dans la plupart des universités françaises, est le premier auquel la collaboration entre les universités traduira en actes la politique de formation de la COMUE afin que la filière retrouve un dynamisme grâce à de nouvelles synergies. Deux autres domaines nécessitent une concertation renforcée : l'information-communication et les arts.

Les deux universités ont par ailleurs chacune un centre d'EAD (l'IED à Paris 8 et COMETE à Paris Ouest) et développé une offre **d'enseignement à distance** riche et parfaitement complémentaire¹⁰.

Dans le prolongement de cette phase préparatoire, l'UPL s'inscrit dans une logique d'amélioration continue **de l'offre de formation des deux universités**. Elle favorisera, tout au long du contrat 2014-2018, **le renforcement de la complémentarité et de l'attractivité** des formations :

7

Par exemple, il a été décidé de ne pas autonomiser le Droit fiscal sous forme de mention à Paris Ouest, dès lors que la mention préexistait à Paris 8.

8

Dans le domaine des langues, une attention toute particulière a été apportée aux orientations stratégiques pour le prochain contrat, en favorisant les collaborations entre Paris 8 et Paris Ouest. Par exemple, la mention « Traduction et interprétation » permettra de développer dans un premier temps la traduction anglaise spécialisée avec une répartition claire des secteurs : la traduction littéraire à Paris 8 ; la traduction juridique, économique et audiovisuelle à Paris Ouest.

9

Par exemple, s'il existe une mention « Philosophie » dans les deux universités, celle de Paris 8 est centrée sur les savoirs critiques, tandis que celle de Paris Ouest est davantage axée sur l'histoire de la philosophie.

10

Psychologie, Droit, Sciences de l'éducation et informatique à Paris 8 ; ALL et SHS à Paris Ouest.

- mise en place, sous l'égide du président du conseil de formation, d'un **comité de veille stratégique** destiné à (1) parfaire l'articulation des formations en cours de contrat, en affinant leur positionnement respectif ; (2) renforcer les synergies entre les établissements (par exemple en concevant des doubles Licences à cheval sur les deux universités) ; (3) susciter, dans le cadre adéquat, des formations répondant à des besoins non satisfaits (formation initiale / formation tout au long de la vie)
- aide à la mise en place des **conseils de perfectionnement** et proposition, s'il y a lieu, d'intégrer systématiquement dans ces conseils un membre de l'université partenaire
- conception d'une **application centralisée** pour présenter l'offre de site et répertorier les compétences des diplômes (notamment pour les salariés)
- aide à la différenciation des formations par des **conventions de partenariat spécifiques** (avec une double orientation : **internationalisation des formations** et **renforcement de l'ancrage territorial**)
- aide à la **conception de ressources pédagogiques numériques**

L'UPL apportera également son concours aux universités en élaborant avec l'ensemble des acteurs des outils concrets pour organiser, sur la base d'une méthodologie et de critères partagés :

- l'évaluation de l'ensemble des formations pour le contrat 2014-2018
- le suivi des étudiants diplômés.

Enfin, **l'ancrage territorial des formations**, d'ores et déjà réel, des deux universités sera renforcé : des études à l'échelle des territoires leur permettront de mieux identifier les besoins et les opportunités de la formation tout au long de la vie.

Si ce rôle d'aide au pilotage, propre à faire émerger à l'échelle du site une offre complémentaire renforcée dans ses singularités, est essentiel pour la période contractuelle, il n'épuise pas le champ d'intervention de l'UPL.

L'apport spécifique de l'UPL en matière de formation

Le lancement d'une formation nouvelle dans le cadre de l'UPL

Le **Nouveau Collège d'Etudes Politiques (NCEP)** sera une formation emblématique de la collaboration des deux universités, résultant d'un projet antérieur à l'existence de l'UPL. Il est, pour l'ensemble de la communauté universitaire, le meilleur exemple de la volonté des collègues des deux universités de construire des projets communs. L'insistance des experts sur « le caractère pertinent et novateur du projet », a conduit à préciser certains points du dossier afin d'envisager un lancement échelonné de la formation qui permettra une exécution du projet durant toute la durée du contrat.

En attendant que ce projet soit mené à terme et que les rapprochements s'opèrent entre des formations existantes de Paris 8 et Paris Ouest (convergence différée, avec des horizons divers), il a été jugé préférable de ne pas procéder à de nouvelles créations au niveau du site. C'est un engagement fort auprès des collègues des deux universités afin de privilégier la fécondité du modèle collaboratif. Cependant, loin de limiter son appui à une seule formation, l'UPL veillera à être une force de propositions pour l'ensemble des formations.

L'aide à l'innovation pédagogique

Au niveau de l'UPL sera institué un **centre de l'innovation pédagogique** chargé de :

- concevoir des modules pédagogiques (notamment en ligne) répondant à des besoins communs des universités ou des membres associés
- favoriser l'élaboration de ressources pédagogiques mixtes entre les universités et les membres associés (partenariats entre musées/bibliothèques et universités, par exemple)
- favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les enseignants des deux universités
- aider les enseignants à faire évoluer leurs modalités d'enseignement (expérimentation de nouvelles formules de cours magistraux en amphithéâtre ; recours aux ressources en ligne pendant et en complément des cours ; développement des enseignements en salles de podcast ; etc.)

- étendre l'offre de MOOCs, sur la base d'une collaboration systématique des enseignants des deux universités, avec l'apport spécifique des membres associés.

L'UPL veillera aussi à assurer une meilleure valorisation des Labex et de l'Idefi dans les formations de niveau M (séminaires transversaux, bonus au diplôme, etc.).

L'UPL œuvrera particulièrement à **l'élaboration d'outils (notamment numériques)** qui permettront :

- **la mise en œuvre de formations co-habilitées** entre les deux universités sur la base d'une mutualisation de certains enseignements. L'éloignement géographique des universités exclut de développer des formations présentielles mixtes, où l'étudiant passerait son temps dans les transports (ce modèle a montré ses limites dans toutes les universités qui l'ont expérimenté). Les salles de podcast restent en revanche une des pistes retenues qui permet aux équipes de formation de travailler conjointement
- **un rayonnement accru des séminaires de recherche.** La constitution d'une Banque de séminaires permettrait à l'UPL de se doter d'un outil inédit permettant d'élargir le public des séminaires de recherche (aux étudiants de l'autre université ; aux étudiants à distance, *via* des Masters à distance). La transmission de la recherche est un défi majeur pour l'UPL.

L'aide à la professionnalisation des étudiants

L'UPL accompagnera les équipes de formation des universités dans la professionnalisation des étudiants :

- en promouvant des modules innovants de professionnalisation
- en organisant des événements favorisant les rencontres avec les professionnels : forums des métiers communs aux deux universités, etc.
- en favorisant, dans une logique collaborative, l'émergence de projets portés par des étudiants des deux universités
- en apportant son soutien à la mise en place du suivi des diplômés et à la création de réseaux.

Afin de stimuler les échanges entre les étudiants, les enseignants-chercheurs, les milieux professionnels et la société civile, l'UPL entend se distinguer des autres COMUE en promouvant de façon inédite à cette échelle le modèle de la **clinique**, bien implanté dans le monde anglo-saxon. L'UPL s'engagera dans la mise en place ou le développement de **cliniques thématiques**, qui privilégieront le modèle de la recherche/action. Ces structures clairement identifiées permettront :

- aux entreprises/organisations de soumettre leurs problèmes aux étudiants/enseignants de niveau M (plus innovant que la Junior-entreprise ou les traditionnels cas d'étude)
- aux formations d'être mieux en phase avec les évolutions des secteurs professionnels
- aux étudiants et aux enseignants des deux universités de travailler conjointement.

Aux cliniques du droit et à la clinique de l'entrepreneuriat déjà existantes pourraient s'ajouter :

- clinique de l'Economie Sociale et Solidaire et du Développement Durable
- clinique du Numérique (en appui sur les Labex et l'Idefi)
- clinique de la Santé
- clinique de l'Urbain
- clinique de l'Ecrit/Oral

Ces nouvelles structures, appelées à travailler en synergie avec des incubateurs, seront la traduction concrète du rôle d'expertise et de transfert que l'UPL entend jouer dans la société de demain.

En conclusion, la politique de formation de l'UPL repose sur la conviction qu'il faut mettre en œuvre, durant le contrat 2014-2018, les conditions d'une collaboration durable et féconde entre les universités et entre elles et les membres associés. C'est à cette fin que l'UPL encouragera toutes les formes de collaboration et élaborera les outils indispensables à des partenariats pédagogiques, à des modèles de formations mixtes et/ou à des co-habilitations. La convergence de toutes ces actions permettra au niveau du site de rendre les formations plus performantes, plus innovantes et mieux adaptées aux évolutions professionnelles et sociétales.

Question : Quelle politique et quels outils et contenus numériques au service d'une rénovation en profondeur de la pédagogie ?

Constituant depuis longtemps un enjeu important pour faciliter l'organisation, l'innovation pédagogique et la recherche dans les deux universités, le numérique est un des domaines où la coordination et la mutualisation de projets, de développements logiciels et d'infrastructures sont particulièrement souhaitables et nécessaires. Dans cette perspective, en coordination avec le conseil de formation de l'UPL, un groupe de travail permanent sera constitué et proposera des initiatives de coordination et de mutualisation afin de développer la visibilité de la recherche, l'aide à la réussite des étudiants, la construction de leur projet professionnel et les dispositifs facilitant leur insertion. D'une manière générale, il aura pour mission d'améliorer la vie sur le campus.

A ce titre, l'UPL entend être un **lieu de synergies** participant pleinement à la constitution du **Campus numérique d'Ile de France** en gestation, sur la base de l'Université Numérique de Paris Ile-de-France dont les deux universités Paris 8 et Paris Ouest sont membres fondateurs. Dans le même esprit, la participation de l'UPL aux dispositifs **FUN** (France Université Numérique) accompagnera et favorisera la réalisation des actions programmées.

Si, dans un premier temps, l'UPL développera des projets à court terme d'ampleur modérée mais ayant un impact important en termes de public, ces projets réalisés permettront de renforcer les collaborations et de développer des projets à plus long terme. Plus généralement, dans le cadre de sa stratégie de site, la politique numérique de l'UPL concerne plusieurs axes de développement des usages numériques.

Développer le numérique au service des usagers

Outre les aspects pédagogiques déjà développés dans le chapitre consacré à l'offre de formation, l'objectif est d'améliorer l'aide à la réussite pour des publics très importants (potentiellement 8 000 étudiants à Paris Ouest et 6 000 étudiants à Paris 8) et caractérisés par leur diversité. Il s'agit de favoriser la production de ressources numériques qui seront mises à disposition des équipes pédagogiques des deux établissements en coordonnant leurs actions, en les valorisant (par exemple à travers l'élaboration d'un module de remédiation en français ou de dispositifs favorisant l'apprentissage des langues étrangères) ou en développant des cours ouverts de type **MOOC**. Il s'agit également de coopérer, dans le cadre de projets communs, pour mettre en place, à titre d'exemple, des formations à distance pour les étudiants incarcérés ou d'instituer un atelier numérique dans les IUT des deux universités.

Les universités utilisent ou ont développé plusieurs dispositifs numériques pour faciliter l'insertion professionnelle. Dans le cadre de l'UPL, il apparaît pertinent de partager ces réalisations ou expériences. A cet égard, les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle seront amenés à se rapprocher pour comparer et optimiser les dispositifs et permettre leur utilisation par l'ensemble des établissements (dispositifs d'aide à la réorientation, d'aide à la recherche de stages, portefeuille d'expérience et de compétences).

Il est également envisagé de développer les services à l'étudiant et de mieux valoriser les richesses documentaires et culturelles. A partir de points d'intérêts accessibles dans les universités, une visite virtuelle des bâtiments (avec leurs différents services), assortie le cas échéant de *serious games* comparables à des jeux de pistes, permettra aux étudiants de découvrir, connaître et s'approprier les potentialités des établissements membres, notamment les musées associés dont une visite virtuelle peut être proposée. L'accessibilité aux points d'intérêts pourrait se faire à partir du site institutionnel, à travers l'application *univ-mobile* de l'UNPIdF ou par d'autres méthodes de géolocalisation.

Rapprocher les systèmes d'information des établissements

Le nécessaire échange des données de gestion invite dès à présent à réfléchir aux rapprochements possibles des systèmes d'information des établissements. Afin de faciliter les synergies, il est apparu souhaitable de travailler sur les échanges de données, en commençant par deux projets concrets :

- Etude des processus d'inscriptions et mise en place d'échange de données pour les étudiants en transfert pour une dématérialisation de la procédure (en cours d'installation à Paris 8)

- Concertation entre les observatoires de la vie étudiante (OVE) en vue de mutualiser les dispositifs et le matériel d'enquête, préalablement à la création d'un OVE commun (*cf. infra*). A titre d'exemple, *Limesurvey* étant déjà utilisé par les deux établissements, peuvent être envisagées l'élaboration de questionnaires communs ou la réalisation d'enquêtes communes.

Développer le numérique au service de la recherche

Considérant l'enjeu que représente le développement des outils numériques au service de la recherche, et afin d'optimiser les moyens, il s'agit de fournir aux chercheurs les instruments qui leur permettent de mieux échanger, de mettre en valeur leur production et de partager les ressources. Dans ce domaine, les principaux enjeux concernent :

- le choix d'un logiciel commun référençant l'ensemble des travaux des chercheurs, enseignants-chercheurs et des unités de recherche
- la facilitation des collaborations scientifiques, qui nécessite la mise en place d'espaces collaboratifs permettant aux chercheurs et enseignants-chercheurs d'échanger des idées, des projets, des documents, en s'appuyant notamment sur une gestion électronique des documents (GED). De tels espaces trouveront un prolongement naturel dans l'*UnivCloud* porté par l'UNPIf, ainsi que dans le cadre du schéma directeur numérique de l'EPCS Campus Condorcet
- l'amélioration de la visibilité des productions, qui nécessite un rapprochement des services communs de documentation et/ou des presses universitaires des deux établissements, ainsi que le signalement systématique des références sur une plateforme d'*open document* de type HAL
- l'archivage et le partage des données qui sont des enjeux essentiels sur lesquels les établissements ont commencé à travailler (indexation et mise à disposition des résultats de la recherche, valorisation du patrimoine numérique, etc.).

Une présentation synoptique de la stratégie commune du portage du numérique de l'UPL est donnée en annexe.

ANNEXE

Présentation synoptique de la stratégie commune de portage du numérique de l'UPL

La politique numérique de l'UPL poursuit l'objectif de coordonner et de mutualiser les politiques numériques de ses membres et cet objectif est indissociable d'autres actions qui se déploient au niveau :

- du **Campus Condorcet** dans le cadre du groupe numérique du Grand Equipement Documentaire
- de l'**UNR** avec le projet *UnivCloud*, formations aux usagers, services numériques à l'insertion professionnelle
- de la politique conduite par ses membres, notamment avec la MSH Paris Nord, les *Labex H2H* et *PP*, le *Medialab* des *Masters Creativ*, Cap Digital, ou concernant des actions spécifiques telles que la numérisation et l'informatisation des catalogues de la BDIC et du patrimoine de la MAE.

Les principes forts présidant à l'articulation entre les actions numériques de l'UPL et des universités sont les suivants :

- **au niveau du site**, animer, coordonner (dématérialisation de procédures), diffuser une culture commune, assurer une veille réglementaire (CNIL,...) et constituer une « mémoire » numérique
- **au niveau des établissements**, conserver la production des formations et de leur propédeutique numérique adaptée ainsi que la mise en œuvre opérationnelle des projets.

- 1) Réussir la gouvernance du numérique

	CUE	MEMBRES	UNR	Condorcet
Gouvernance et pilotage du numérique	Mettre en place un comité de pilotage du numérique, autour du VP numérique de la COMUE et en lien avec les comités de pilotage des établissements. Mettre en place des comités opérationnels (COMOP) sur les thématiques dédiées	Comités de pilotage des établissements		
Coordonner le développement des schémas directeurs	Organiser une mise en œuvre coordonnée des schémas directeurs du numérique et des SI en créant, selon les projets et au cas par cas, des passerelles techniques et opérationnelles	Schémas directeurs		Schéma directeur
S'inscrire dans une démarche qualité partagée	Harmonisation des procédures et dématérialisation de procédures-clés (par exemple : « inscription des étudiants », « échanges de données pour les étudiants en transfert ») ; Dématérialisation du dossier étudiant			
Organiser l'animation de la démarche et le réseau partagé d'informations « techniques »	Diffusion de la culture numérique : échanges de pratiques, culture et partage de connaissance, réseaux sociaux			
Organiser l'animation de la démarche « Informatique et Libertés », et la veille réglementaire associée	Animation, constitution de la mémoire commune (base de connaissances, diffusion de la réglementation correspondant CNIL (veille, diffusion, contrôle, information...))			
Organisation de la pédagogie du numérique	Organisation de la pédagogie numérique de la CUE en lien avec le conseil de formation ; Représenter les établissements (UNR et de Condorcet)	VP numérique, COPIL et COMOP; suivi des usages numériques ; AGIMUS	La CUE représente les établissements dans les instances	La CUE représente les établissements dans les instances

- 2) Développer la pédagogie numérique

	CUE	MEMBRES	UNR	Condorcet
Production	Coordonner l'offre de l'enseignement à distance et	Utilisation des contenus des plateformes		

	des enseignements complémentaires « hybridés », (exemple : propédeutique ; enseignements des langues) ;	pédagogiques : complément de cours, formations permanente, continue, tout au long de la vie..., FOAD		
Renforcement de la mutualisation et valorisation de l'innovation pédagogique	Projet commun de centre d'innovation numérique, faisant de la pédagogie numérique un sujet de réflexion et de recherche partagé, humanités numériques	Service TICE et EAD : Mutualisation et valorisation entre composantes		
MOOC Organisation de la gestion, du pilotage et de la stratégie de développement	Renforcer les synergies pour développer de nouveaux projets partagés, tels «Entrepreneuriat» (PEPITE)	UPO : Philosophie, Histoire, Création d'entreprise P8 : Psychologie, <i>Créatic</i> , Formation permanente Système d'information en géographie		
Les humanités numériques	<i>Cf. supra</i>	<i>Cf. supra</i>		
Accompagnement des enseignants-chercheurs		Identification des besoins, conception, validation et mise en œuvre	Identification des besoins, Mise au catalogue des formations	
Valorisation	Cellule d'innovation numérique et pédagogique			

- **3) Faciliter la valorisation de la recherche et du patrimoine**

	CUE	MEMBRES	UNR	Condorcet
Accompagnement aux chercheurs (aide au montage de projet)	Ingénierie de projet (ex : investissement d'avenir, Europe et international) ; recherche de partenariats			
Accompagnement aux chercheurs (suivi de l'activité de la recherche)	Facilitation des collaborations scientifiques : outils de gestion de la recherche, espaces collaboratifs, gestion électronique de documents	P8 : pages web, GRAAL, etc... (perspectives d'utilisation HAL)	<i>UnivCloud</i>	
Accompagnement aux chercheurs (valorisation)	Amélioration de la visibilité des productions. Dématérialisation de procédures de valorisation des travaux de recherche	Services de valorisation de la recherche		Labellisation

4) Structurer et développer un réseau numérique des acteurs économiques du territoire

	CUE	MEMBRES	UNR	Condorcet
OVE UPLUM	Enquêtes communes (applicatifs, droits, licences) mutualisation des ressources Outils numériques et coordination de la diffusion d'une culture partagée. Lien avec les territoires	Coordination des OVE des établissements		
Gestion des réseaux et relations "Entreprises"	Entrées d'accès aux ressources documentaires partagées (partenaires et acteurs socio-économiques)			
Services numériques liés à l'insertion professionnelle	Améliorer les services aux usagers relatifs à l'insertion professionnelle (stages, premier emploi,...)	UPO : Réseau pro P8 : EudoNet, Reso8, PEC	Réseau Pro Base de notices fiches métier	
Permettre le développement d'une vie de campus par le numérique	Développer un site internet commun ; Fléchage de projets FSDIE (à financer) vers des projets numériques communs	P8 : projet Cœur de campus <i>Learning center</i> Renforcement des équipements d'accès internet UPO : projet centre de ressources et de cultures numériques (CRCN), Géolocalisation et informations		
Accompagnement des étudiants	Développer les outils en ligne d'orientation active et de réorientation ; tableaux de bord formation ; Renforcer les suivis des étudiants et développer les <i>learning analytics</i> ; Accompagnement des publics spécifiques (accessibilité handicap ; FOAD pour étudiants empêchés)			

- 5) Construire une mémoire commune : archivage et accessibilité

	CUE	MEMBRES	UNR	Condorcet
Développement du Learning Center	Rapprocher les projets dans des perspectives de synergies ; Réflexion sur les usages, projets de GED, valorisation, formation des personnels	Learning center des deux établissements		

Accompagnement aux chercheurs (archives, ressources)	Archives ouvertes, partage de ressources, référencement des travaux de recherche)	UPO : SCD, MAE	<i>UnivCloud</i>	Conservation des données de recherche, archivage pérenne (Big Data)
Diffusion de la culture numérique	Veille, journées d'études, concevoir une politique de formation au numérique (personnels, étudiants, publics extérieurs...)	Plans de formation des personnels	Outils, dispositifs de communication (GUN) ; formations des personnels	
Partage de contenu	Portail d'accès à développer dans les SCD pour une utilisation intégrée dans les plateformes pédagogiques	Normalisation et stockage	Portail documentaire unique « Communauté »	Articulation avec le Grand Equipement Documentaire

2 – Leviers pour le déploiement de la stratégie scientifique partagée

Questions : En quoi la politique d'internationalisation de la formation et de la recherche du site participe-t-elle du développement de sa stratégie, en termes notamment d'attractivité ?

Quels outils, quelle méthode, etc. ?

Les politiques d'internationalisation à l'Université Paris Lumières se déclinent en trois volets étroitement liés : la formation, la recherche et la coopération institutionnelle. Pour chacun d'entre eux, plusieurs nouveaux dispositifs auront vocation à être mis en œuvre avec pour objectifs une plus grande attractivité et une meilleure visibilité internationale de la Communauté d'Universités et d'Etablissements et de ses membres.

La formation

L'internationalisation des formations concerne d'abord **les cursus intégrés, les co-diplomations et les doubles diplômes internationaux** de chaque université ou qui pourraient être élaborés conjointement (comme le Master Traduction Paris Ouest + Paris 8 + partenaire étranger). Le Nouveau Collège d'Etudes Politiques qui doit ouvrir prochainement en est un autre exemple. Elle concerne également des formations délivrées à l'étranger : une coordination des actions « solidarité » en Haïti, dans lesquelles sont impliquées Paris 8 et l'INSHEA, est envisagée au niveau de l'UPL notamment dans le domaine du numérique. Pour l'ensemble de ces actions, les collaborations entre les deux universités permettront de partager expériences et appuis administratifs au niveau de l'UPL. **Les actions mutualisées privilégieront les outils numériques**, ce qui participe de la stratégie générale de l'UPL. L'utilisation de méthodes numériques pour la communication web et pour la pédagogie aura vocation à se développer dans ces formations en s'appuyant sur les services d'enseignement à distance de ces deux universités.

Pour ce qui est **des modalités d'accueil des étudiants internationaux**, notamment ceux du Nouveau Collège d'Etudes Politiques (une cinquantaine d'étudiants en mobilité prévue), elles pourront être coordonnées au niveau de l'UPL. A cet égard, un programme spécifique, en passe d'être élaboré, précisera les axes des activités internationales spécifiques à mettre en place. Des conventions types seront envisagées pour mettre en place des **accords avec des universités étrangères** (selon une logique de réciprocité), **avec des partenariats français** (Ubifrance, Ministère des Affaires Etrangères..), **avec des programmes européens mais aussi avec des entreprises étrangères** afin de développer la mobilité étudiante dans le cadre de stages internationaux. Enfin, la **demande d'une charte Erasmus** pour l'UPL auprès de la commission européenne permettra d'accéder à davantage de financements éponymes pour les étudiants intégrant les diplômes de l'UPL.

La recherche

L'UPL permettra de développer encore davantage **l'accompagnement des chercheurs étrangers**, rehaussant par là-même l'attractivité internationale des différents centres de recherche des deux universités. Ainsi, un **bureau d'accueil et d'assistance des post-docs et chercheurs étrangers** au niveau de l'UPL proposera un ensemble de services facilitant l'arrivée de ces publics (recherche de logements, procédures administratives, accueil à l'aéroport, visites guidées, etc.).

Dans le domaine de la recherche, il est prévu de créer des **chaires internationales, des bourses de doctorat et de post-doc** qui permettront de renforcer la visibilité des activités de recherches conduites dans le cadre d'UPL. Comparables aux Ecoles doctorales internationales mises en place à Paris Ouest, des **Doctoriales internationales** seront organisées au niveau de la COMUE. Dans le cadre de programmes

thématiques et en collaboration avec des universités étrangères, des séminaires communs tournants seront proposés afin de favoriser notamment les cotutelles.

L'UPL offrira un cadre institutionnel propre à garantir **un accès coordonné aux appels à projets internationaux de la région Ile-de-France visant uniquement des sites** (à titre d'exemple, le dispositif « Coopérations internationales universitaires et scientifiques » proposait des financements à des PRES sur appels à projets, et permettait, pour des initiatives internationales innovantes, de développer la mobilité).

Concernant la **participation commune à des projets européens**, le développement de la coopération internationale sera renforcé grâce à la **création d'une cellule d'ingénierie de projets (bureau Europe)** permettant à l'ensemble des acteurs **de répondre dans les meilleures conditions et en partenariat avec les collectivités territoriales à des appels à projets européens de recherche**, dans le cadre des nouvelles programmations (Erasmus pour tous et Horizon 2020). Elle permettra **l'inscription dans des réseaux européens de recherche (GIS) à dimension internationale**, et pourrait s'inscrire dans **des actions de lobbying** auprès de la commission européenne notamment.

La coopération institutionnelle

Cette coopération pourra se traduire par une participation conjointe et au titre de l'UPL, à des salons de recrutement internationaux (Campus France) ou à des manifestations internationales (NAFSA, EAIE).

L'inscription à des associations d'établissements européens et internationaux (EUA, UNIMED, UFA, AUF) pourrait être mutualisée au bénéfice des deux établissements au sein de l'UPL.

Elle pourrait aussi faciliter l'organisation conjointe de manifestations internationales de plus ou moins grande envergure et selon des mécanismes de financements différenciés et proposer des journées d'information, des séminaires et/ou des stages de formations sur des thèmes liés à l'enseignement supérieur. Un objectif pourrait en effet être le développement d'une expertise de la COMUE sur les structures de l'enseignement supérieur, la formation de formateurs (avec des programmes type Tempus, ALFA).

Questions : Quelle politique immobilière de site ? L'évolution des besoins immobiliers au regard des usages en termes de formation et de recherche, tels que tracés par les axes stratégiques présentés plus haut, découlera de la qualité des échanges et des rapprochements sur le site. En raison de son poids croissant dans l'affectation des ressources, comment la problématique immobilière des établissements est-elle appréhendée au niveau du site dans la stratégie de la communauté ?

Les deux universités, qui seront reliées dans le cadre du Grand Paris par une rocade ferroviaire à l'horizon 2020, s'appuient sur leur ancrage territorial de proximité pour faire rayonner un projet de développement économique et social à l'échelle francilienne, nationale et internationale, en collaboration avec les institutions de grand renom associées à l'UPL. Aussi la politique immobilière du site a-t-elle été élaborée à l'aune d'une stratégie partagée qui renvoie aux axes structurants définis dans le projet stratégique de site. Elle reprend les priorités exposées au sein des schémas directeurs immobiliers et d'aménagement de chaque université, en les articulant d'une manière nouvelle afin de coordonner leur développement avec celui du site et de déterminer des objectifs communs. Elle a été également conçue en fonction des priorités énoncées dans les circulaires relatives à l'élaboration du CPER 2015-2020, et notamment en fonction des objectifs de rationalisation du patrimoine universitaire, tout en prenant en compte le taux d'occupation des locaux élevé dans chacun des établissements (*cf.* SPSI), ainsi que la stratégie de développement nécessaire à leur bon fonctionnement. Trois axes stratégiques ont été privilégiés par le site Paris Lumières dans la perspective du prochain CPER :

- 1- Bâtir des équipements structurants d'exception, ouverts sur le territoire, dans un domaine de recherche et de formation qui constitue l'un des points forts du site, soit l'axe patrimoine-archives-cr ation artistique, avec une approche num rique ;
- 2- Renforcer la coh rence des campus au service des  tudiants et de l'innovation p dagogique, en regroupant et relocalisant les services d di s aux  tudiants   l'entr e des universit s et en ouvrant des learning-centers dans chacun des  tablissements ;
- 3- R nover des campus vieillissants et mal isol s dans une perspective innovante et avec une ambition particuli rement ambitieuse en mati re de transition  nerg tique et de soutenabilit  budg taire.

Le **premier axe strat gique** correspond   une originalit  forte du site dans un domaine qui lui est reconnu, ce dont t moignent les Labex Arts H2H et Les Pass s dans le Pr sent, ainsi que l'IDEFI CreaTIC. C'est au nom de l'excellence d j  acquise dans ce domaine que des  tablissements prestigieux comme la Biblioth que nationale de France, les Archives Nationales, le Quai Branly ou le Centre Pompidou ont souhait  s'associer   l'UPL. Deux projets patrimoniaux d'envergure doivent donner   cet axe une visibilit  suppl mentaire et participer de la dynamisation et de l'attractivit  de territoires insuffisamment dot s en  quipements culturels structurants.

La construction d'un **Mus e de la Biblioth que Documentaire Internationale et Contemporaine**, regroupant les collections situ es aux Invalides – dans des conditions de conservation de plus en plus difficiles – et au sein de la Biblioth que Universitaire de Nanterre, permettrait de donner un lieu d'exposition, de consultation et d'archivage enfin digne de cet  tablissement de renom. Biblioth que inter-universitaire h berg e   Paris Ouest et dont Paris 8 est membre (avec Paris I et Paris II), la BDIC propose d j  des expositions salu es dans la presse nationale et se caract rise par un grand dynamisme scientifique (pivot du Labex Les Pass s dans le Pr sent ; association aux c l brations du Centenaire de la Grande Guerre) et p dagogique (mise   disposition d'archives num ris es pour les  l ves des Hauts-de-Seine ; participation active au MOOC « La Grande Guerre   travers ses archives » sur la plateforme France Universit  Num rique). Ce projet d'int r t national, soutenu par l'am nageur (EPADESA) et la ville de Nanterre, et plus globalement l'Etat (Pr fecture) et la communaut  d'agglom ration du Mont-Val rien (CDT),  tait inscrit au pr c dent CPER : des  tudes de programmation sont r alis es par l'EPAURIF pour une implantation fonci re en proue du campus, face   la nouvelle gare multimodale qui ouvrira en 2015.

La construction d'un **Centre des Arts** permettra le d ploiement de toutes les activit s de recherche/ ration de l'UFR Arts de Paris 8, en lien avec de nombreux partenaires de l'UPL, que ce soit les  quipes de cin ma et de th  tre de Paris Ouest qui participent d j  au Labex Arts H2H et   l'IDEFI CreaTIC, mais aussi l'ENS Louis Lumi re, le Centre Pompidou, ou le P le sup'93, qui souhaitent collaborer au projet. Les collectivit s territoriales ont  galement t moign  de leur vif int r t pour ce projet inscrit dans le Contrat de D veloppement Territorial de Plaine Commune. Comme pour le mus e de la BDIC, l'op ration comporterait une dimension num rique forte.

Ces deux op rations incarnent la volont  de l'UPL d'appara tre comme une institution embl matique dans le domaine du patrimoine, des archives et de la  ration artistique. Favorisant une plus grande visibilit  de la recherche fran aise, elles accompagneraient le d veloppement de projets scientifiques vou s   constituer un p le d'excellence reconnu internationalement, avec des retomb es attendues en termes  conomique et social.

Le **deuxi me axe strat gique** part du constat que les campus de Paris Ouest et de Paris 8, constitu s au fur et   mesure sans logique organisationnelle bien d finie et ayant parfois chang  de vocation au cours des ann es, sont aujourd'hui confront s   une certaine d fici nce de coh rence fonctionnelle. Conscientes de ce d faut essentiel, les deux universit s ont d cid  d'inscrire dans la strat gie du site l'objectif d'am liorer la vie sur le campus, au b n fice des  tudiants mais aussi des personnels. Deux projets, dont l'inscription au prochain CPER est demand e et un projet financ  dans le pr c dent CPER, expriment cette volont  commune. Il s'agit, d'une part, de l'op ration **C ur de Campus**   Paris 8, d'autre part, de la

construction du **Bâtiment d'accueil** à Paris Ouest. Les deux projets inscrits au futur CPER témoignent également du souhait de structurer, dans les deux campus, une véritable entrée de l'université, conformément aux schémas directeurs immobiliers et d'aménagement des deux universités. Ils participent de leur attractivité et de leur capacité à répondre à leurs missions. Ces deux projets viennent compléter les efforts qui ont été menés dans les deux établissements pour améliorer les conditions de recherche de la communauté scientifique dans le cadre du précédent CPER, par la construction de deux bâtiments en cours d'édification, une Maison de la recherche à Paris 8 et une Maison des SHS à Paris Ouest.

De manière complémentaire et concomitante, les deux universités souhaitent s'engager dans des projets de structuration de lieux consacrés à l'innovation pédagogique : il s'agit des deux projets de **learning centers**, celui de Paris 8 étant associé à l'opération Cœur de Campus, tandis que celui de Paris Ouest, nommé Centre de Ressources et de Cultures Numériques, serait financé hors CPER par les fonds propres de l'université et un cofinancement du Conseil Général des Hauts-de-Seine et impose une réorganisation (en cours) de la bibliothèque universitaire, le lancement des travaux étant prévu en 2015.

S'inscrit également dans cet axe stratégique le **projet d'implantation de l'INS HEA** à proximité du campus de Nanterre. L'institut déménagerait des locaux situés à Suresnes, aux coûts de fonctionnement très élevés, mais qui pourraient être revalorisés à d'autres fins par France Domaine. Au-delà des économies non négligeables escomptées pour l'Etat, l'opportunité de cette relocalisation est grande : rapprocher l'INS HEA, qui travaille déjà avec Paris 8 et Paris Ouest, tant dans le domaine pédagogique que scientifique, du site de l'un des fondateurs. Les actions dans la prise en charge du handicap, qui constituent déjà un point fort des deux universités, pourraient à cet égard prendre un essor encore plus important, au bénéfice des usagers comme des personnels.

Le **troisième axe stratégique** exprime une ambition forte de réhabilitation des campus. En termes de dégradation du patrimoine immobilier, les deux universités ont des problématiques propres, qui sont liées tant à la date de construction des premiers bâtiments (à partir des années soixante à Nanterre – ce qui pose le problème spécifique du **désamiantage** – ; dans les années quatre-vingts à Saint-Denis) qu'au mode d'inscription dans l'espace environnant. Néanmoins, elles partagent deux objectifs stratégiques communs : d'une part, l'amélioration des conditions de travail des étudiants et des personnels, d'autre part, la réduction de la facture énergétique dans un contexte de restriction budgétaire et d'augmentation prévisible du coût de l'énergie. Les deux universités ont ainsi inscrit dans leurs demandes patrimoniales au titre du prochain CPER un nombre conséquent de financements voués à réhabiliter des bâtiments vieillissants et mal isolés. Les projets de rénovation et de mise aux normes sont à peu près estimés à 80 millions d'euros pour chaque établissement, ce qui implique un phasage permettant d'obtenir un financement progressif. Mais la réhabilitation des bâtiments comporte, au niveau du site, une valeur particulièrement centrale et stratégique. Paris Ouest a signé avec la Caisse des Dépôts une convention de partenariat destinée à faire du campus de Nanterre un site expérimental et démonstrateur des politiques publiques vouées à rénover les bâtiments dans une perspective de transition énergétique. Un audit en cours de réalisation, cofinancé par la CDC, l'ADEME et la Région Ile-de-France, doit permettre d'établir un plan d'actions, qui s'appuiera non seulement sur des innovations techniques ou fonctionnelles, mais également sur des modèles de financement alternatifs pour faire face à des travaux coûteux. À cet égard, deux des projets présentés pour le CPER (la **réhabilitation du Bâtiment de la Recherche et des relations internationales** et celle du **Centre Sportif**), sur la base d'études déjà réalisées permettant d'avoir une estimation des gains énergétiques et budgétaires escomptés, seront proposés à un cofinancement dans le cadre des fonds FEDER, ce qui constituerait une première en France. Le soutien à cette politique dans laquelle s'est plus particulièrement engagée Paris Ouest bénéficierait au site tout entier et, au-delà, à d'autres opérateurs en leur ouvrant de nouvelles perspectives. C'est dans ce cadre qu'est également conçu le projet de **tranche complémentaire du bâtiment IUT de Ville d'Avray**, voué à héberger des laboratoires dans un bâtiment présentant des surfaces d'expérimentations adaptées favorisant le développement de recherches dans des orientations environnementales innovantes déjà engagées (climatisation/rafraîchissement solaire, géothermie moyenne profondeur, etc.). On peut enfin rappeler que l'UPL a fait de l'approche en sciences humaines et sociales du développement durable et de la transition écologique l'un de ses axes de recherche structurants.

Question : y-a-t-il une politique de site en matière de qualité et en particulier en matière pédagogique ? Si oui la présenter.

S'appuyant sur les bonnes pratiques de chacun des établissements membre de l'UPL, la stratégie du site en matière de qualité comprendra trois volets principaux.

1/ Premièrement, les établissements membres de l'UPL amélioreront encore leur pilotage à la fois global (niveau de l'établissement) et local (niveau des composantes et des services), a/ en multipliant et fiabilisant encore les diagnostics quantitatifs et qualitatifs (indicateurs ministériels et indicateurs propres) et en formalisant les procédures. b/ Chacun des établissements s'engage dans une démarche de contrôle interne. c/ Mais les dialogues de gestion, qui pourront prendre la forme de contrats d'objectifs et de moyens, joueront un rôle central dans la mise en place et le renforcement de ces dispositifs visant à l'amélioration du fonctionnement des établissements.

2/ Deuxièmement, de manière plus transversale et institutionnelle, les établissements membres de l'UPL s'engageront dans une démarche de certification et de labellisation :

- sur la prise en compte de toutes les formes de discriminations (égalité entre les femmes et les hommes, handicapés, diversité)

- sur la prise en compte des dimensions sociales et environnementales — d'une démarche d'auto-évaluation type EVADDES à une démarche de labellisation Plan Vert telle que celle qui est en cours d'élaboration sous l'égide du ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie. Chacune des universités, engagées dans la responsabilité sociale, définira les modalités propres de pilotage de ces actions.

3/ Troisièmement, pour ce qui est de la dimension plus proprement pédagogique, les établissements membres de l'UPL généraliseront les procédures d'évaluation des formations dans toutes les dimensions (administratives et pédagogiques) notamment :

- par la définition de grands principes d'une démarche d'auto-évaluation des formations,
- par la mise en place de conseils de perfectionnement s'appuyant sur des réseaux d'anciens et de partenaires professionnels en cours de constitution,
- par la réponse aux cahiers des charges de certifications externes, tels que le label FLE ou l'inscription des DU au RNCP.

Une attention particulière sera donnée à l'amélioration des procédures d'accueil et de suivi des étudiants étrangers, nombreux dans les deux universités membres de l'UPL.

Question : quelles actions du site en faveur du développement de l'entrepreneuriat étudiant ?

En tant que membres du projet « PEPITE Grand Nord-Ouest » et en réponse à l'appel à projets relatif à la diffusion de l'esprit d'entreprendre auprès des étudiants, les deux universités de l'UPL s'attachent à promouvoir la culture entrepreneuriale auprès de leurs étudiants afin de développer le nombre d'entreprises créées sur leur territoire. Les actions mises en place seront articulées autour de trois axes : sensibilisation, formation et accompagnement des étudiants dans leur projet de création d'entreprise. Deux diplômes d'université communs seront notamment créés : un DUCA pour les personnes en reconversion et un DU Entrepreneuriat à destination des étudiants.

Pour réaliser ces actions, des ressources pédagogiques innovantes seront développées dans chaque établissement dans la perspective d'une mutualisation au niveau de l'UPL : formation des enseignants à

l'entrepreneuriat, échanges de savoir-faire et développement d'un ou de plusieurs MOOCS, formation à distance *via* les outils numériques. L'accent sera également mis sur l'entrepreneuriat au féminin.

L'incubateur, créé par l'université Paris Ouest, redéfinira ses contours et sera ouvert aux étudiants ou jeunes diplômés de l'université Paris 8 dès le lancement du projet PEPITE. Ce projet prévoit également la création d'un deuxième incubateur spécialisé dans l'économie sociale et solidaire.

Questions : Quelles priorités retenues sur le site en matière de vie étudiante (logement, santé, tutorats, bourses, accueil des étudiants handicapés, étrangers, etc.) ? Quelles structures dédiées à la vie étudiante sur le site ?

Les récents échanges entre présidents de COMUE d'Ile-de-France ont fait apparaître que l'Ile-de-France – et non chaque site pris isolément – devait être le niveau pertinent d'élaboration du schéma directeur en matière de vie étudiante. Aussi, selon la position commune adoptée lors de cette dernière réunion, ce schéma devrait-il être élaboré au terme d'une démarche et d'une réflexion collective associant tous les acteurs franciliens concernés par la coordination territoriale en la matière.

Au niveau du site, les deux universités sont fortement impliquées dans l'amélioration des conditions de vie et d'études et disposent notamment toutes deux d'une Maison de l'Etudiant, hauts lieux d'animation des deux campus. L'UPL, dont les instances actuelles comprennent un vice-président Etudiant et une vice-présidente adjointe, s'attachera à poursuivre et développer cette politique.

Afin de garantir l'efficacité des actions conduites au niveau de l'UPL, il est envisagé de créer une **structure de coordination et d'échanges** favorisant une réflexion critique et une harmonisation méthodologique, dans la perspective d'instituer un **Observatoire de la Vie Etudiante** au niveau du site. Cet OVE permettra de mieux cibler les actions propres à améliorer les conditions de vie et d'études. En partenariat avec l'INS HEA, cette structure aura notamment pour mission de coordonner les actions conduites en matière d'**accessibilité** et de **handicap**.

Un autre objectif de l'UPL est d'encourager certaines actions conduites dans le cadre de la vie associative en organisant notamment des **Journées des associations** ou en assurant l'édition de plaquettes d'informations communes. A moyen terme, une coordination des politiques menées en faveur de la vie associative est souhaitée.

En matière de logements étudiants, il est envisagé de créer une **structure de coordination des programmes de logement** des deux universités en partenariat avec les CROUS de Créteil et de Versailles, ainsi qu'avec les collectivités territoriales. Dans la perspective d'élaborer une politique commune en matière de logement, l'UPL entend par exemple expérimenter, en partenariat avec les collectivités territoriales, des dispositifs alternatifs visant notamment à favoriser les colocations solidaires et intergénérationnelles. En ce sens, l'UPL peut être un acteur facilitateur majeur pour favoriser l'accès des étudiants au parc locatif privé en constituant par exemple un réseau de personnes âgées désirant louer une partie de leur domicile à un étudiant, le cas échéant en contrepartie de services. Dans le cadre d'une politique commune en matière de logement et d'une approche partenariale avec le CROUS – ou le CNOUS à titre expérimental –, l'UPL entend aussi favoriser les bonnes conditions de logement à l'étranger des étudiants, ce qui encouragerait la mobilité étudiante. La création de logements d'urgence est également souhaitée afin d'apporter des solutions immédiates aux étudiants se trouvant dans une situation de grande précarité ou confrontés à des violences physiques ou morales.

En matière d'activités sportives, une mutualisation de l'offre des cours et des activités est envisagée en faveur des étudiants et des personnels des deux universités. Il est également prévu de réunir les équipes sportives des deux universités dans de **nouvelles équipes universitaires** portant les couleurs de l'UPL.

En partenariat avec plusieurs membres associés et d'autres institutions telles que les conservatoires à rayonnement régional d'Aubervilliers et de Cergy, les universités fondatrices souhaitent créer dans le cadre

de l'UPL un **orchestre inter-universitaire** qui procéderait d'une association entre l'orchestre symphonique de Paris Ouest *Mélo'dix* et les formations musicales de Paris 8.

Avec l'ensemble des membres associés concernés, une réflexion est engagée afin de déterminer les modalités propres à faciliter **l'accès à la culture** des étudiants (musées, bibliothèques, accès aux fonds documentaires et aux collections), étant rappelé que les deux universités demeurent les seules à bénéficier de **médiateurs culturels** en Ile-de-France, à l'initiative de la région et sous la coordination d'ARCADI. Doit être prochainement créé au niveau de l'UPL un **Pass'Culture** permettant aux étudiants de bénéficier de conditions privilégiées d'accès aux services offerts par les institutions culturelles franciliennes, au premier rang desquelles les membres associés dont certains se sont déjà engagés en ce sens. Ce projet est porté par le vice-président Etudiant et la vice-présidente adjointe de l'UPL.

Questions : la pertinence et l'adéquation de l'allocation des moyens (en emplois et en crédits) en fonction des axes stratégiques est un objectif de pilotage pour les établissements. Dans les domaines d'enseignement, sur les thématiques de recherche et les actions prioritaires du site, telles que les prévoiaient en particulier les projets IDEX, l'allocation d'une partie des moyens traduit-elle bien ces priorités ? Quels sont l'état des lieux et le plan d'action en vue d'améliorer cette nécessaire articulation, en particulier en matière d'emploi scientifique ?

Au terme d'une première période de quelques mois, consacrés à la mise en place de ses instances et structures internes, l'UPL demeure dans une situation particulière dans la mesure où la dotation dite d'amorçage attribuée par le MESR en 2013 a été de 250 000 euros et que son budget propre s'est élevé à 500 000 euros, avec l'apport des contributions des deux universités, étant précisé qu'aucune dotation en emplois n'a été par ailleurs et jusqu'à présent attribuée directement à l'UPL par le MESR.

L'adéquation entre l'affectation des moyens et les actions stratégiques s'inscrit dans ce contexte budgétaire particulier et spécifique, concernant le périmètre de la vague D, à l'UPL. Durant cette première période, l'UPL a dû ainsi limiter ses ambitions à l'identification d'un champ d'actions stratégiques qui ont été circonscrites aux actions engagées dans le domaine de la recherche et au développement de son programme scientifique. Sur l'exercice 2013, 184 500 euros ont été ainsi consacrés aux actions scientifiques (financement des actions retenues dans le cadre d'appels à projets). Le budget 2014 de l'UPL prévoit d'augmenter de plus de moitié cette dotation dans le cadre de nouveaux appels à projets.

Témoignant des choix prioritaires de l'UPL, circonscrits au domaine de la recherche, un pôle des études doctorales a été créé au niveau du site et est animé par une responsable mise à disposition par Paris Ouest. Concernant de manière générale les moyens humains, à la faveur de mises à disposition (par les deux universités et par la Caisse des Dépôts) et du financement de vacations, l'UPL bénéficie à l'heure actuelle de cinq agents affectés au pilotage et aux fonctions de directeur du développement de l'UPL, d'attachée de direction, de responsable du pôle des études doctorales et de chargé de la rédaction du site Internet.

S'il dépend des moyens attribués par ses membres, **le plan d'action de l'UPL** en vue d'améliorer la « nécessaire articulation entre les axes stratégiques et l'allocation des moyens » dépend donc aussi, pour l'essentiel, de la dotation contractuelle dont bénéficiera l'UPL, ses membres ne pouvant supporter seuls la charge de la mise en œuvre des actions stratégiques de la communauté.

De manière prospective, en fonction des axes déclinés dans le projet stratégique de site, ce plan d'action peut être établi selon les priorités suivantes :

Augmenter sensiblement **le nombre de contrats doctoraux** (une soixantaine actuellement pour les deux universités) : l'objectif est de créer une vingtaine de nouveaux contrats

Développer une **politique en matière de post-doctorat** qu'aucun des deux établissements ne peut assumer seul

Renforcer au niveau du site **les structures de soutien à la recherche**, l'un des objectifs étant d'instituer un **collège doctoral**

Mettre en synergie les actions conduites dans le domaine de la recherche et sur le plan international en créant – avec la collaboration du CNRS – un **bureau Europe**, ayant vocation à offrir aux enseignants-chercheurs un soutien logistique dans leurs démarches relatives aux nombreux appels d’offres européens

Renforcer au niveau du site **la politique internationale** (ex : création de chaires internationales)

Renforcer au niveau du site **les structures de soutien à la politique numérique** (ex : création d’un centre d’innovation pédagogique)

Développer **les actions et structures visant à améliorer les conditions d’études et d’insertion professionnelle** (ex : création d’un OVE du site, d’une structure de coordination des programmes logement).

Questions : D’une façon plus générale, une partie des fonctions de support et de soutien est-elle située au niveau du site ? Si oui, quel est le mode d’organisation privilégié pour prendre en charge des actions à mutualiser entre établissements ? Pour quels gains attendus en terme d’efficacité et d’efficience ? (exemples précis à développer).

En complément de ce qui a été développé ci-dessus, le mode d’organisation privilégié pour prendre en charge des actions à mutualiser entre établissements procède d’un double objectif : d’une part, éviter de reproduire inutilement au niveau du site ce qui fonctionne de manière satisfaisante au niveau des établissements ; d’autre part, identifier au niveau du site les mutualisations susceptibles d’apporter une réelle plus-value aux établissements, au bénéfice notamment des enseignants-chercheurs et des étudiants, de leurs conditions de vie et d’études et de leur insertion professionnelle.

Aussi, à titre d’exemples, le centre d’innovation pédagogique permettra-t-il de soutenir et de développer la politique numérique, notamment en facilitant l’élaboration de dossier de candidature à des appels à projets de type CréaMOOC, etc. ; la cellule d’ingénierie de projets européens permettra d’accompagner les enseignants-chercheurs dans leurs démarches auprès des organismes européens aux fins d’obtention de moyens propres à développer leurs recherches et la diffusion de leurs résultats, notamment en SHS où les projets français sont insuffisamment représentés au niveau européen ; etc.

De manière générale et dans cette perspective globale, une direction du développement a été instituée au niveau du site afin d’envisager de manière concertée quelles fonctions de support et de soutien pouvaient être positionnées au niveau de la communauté.

3 - Gouvernance

➤ Structuration des regroupements :

Questions : Quelle organisation de la communauté (statuts, délégation de compétences, etc.) ? Quelle place pour les écoles au regard de leur identité propre ?

L'organisation de la COMUE sera définie au terme d'une concertation menée au sein des établissements et dans le cadre de ses instances au cours du second semestre de l'année universitaire, ses nouveaux statuts devant être adoptés, selon les termes de la loi, avant le 22 juillet 2014.

Concernant le positionnement des institutions ou des écoles qui ont actuellement le statut de membres associés, au stade actuel des échanges qui ont pu avoir lieu, si les membres associés ont réaffirmé leur volonté de participer aux actions de l'UPL, ils ont aussi exprimé leur préférence pour l'option prévue par la loi ESR qui permet de maintenir (au moins dans un premier temps) une relation d'association avec la COMUE. Si ce choix devait être confirmé, des conventions de coopération ou d'association, telles que prévues par l'article L 718-16 du code de l'Éducation, seraient alors conclues entre l'UPL et ses actuels membres associés.

➤ Politique d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations (cf. charte de l'égalité femmes-hommes)

Question : quelles actions structurelles mises en œuvre ?

Dans la continuité des actions entreprises par Paris 8 et Paris Ouest, la politique en matière d'égalité femmes-hommes doit être mise au cœur de l'action poursuivie en commun par les deux universités au niveau de l'UPL, que ce soit dans le cadre de leur politique d'enseignement et de recherche ou dans le cadre de leur politique de gestion du personnel administratif et enseignant.

Cette politique s'inscrit dans le prolongement de la Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les établissements d'enseignement et de recherche signée le 28 janvier 2013 par les ministres de l'Enseignement supérieur (MESR) et des Droits des femmes, la CPU, la CDEFI, la CGE, et des différents instruments nationaux et internationaux destinés à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche. Elle prend appui sur les réflexions et l'expertise développés par la CEPED (Conférence permanente des chargés-e-s de mission égalité-diversité des universités) et la MIPADI (Mission parité et lutte contre les discriminations du MESR).

Le plan d'action de l'UPL est structuré autour de quatre axes au sein desquels sont définies des actions prioritaires que les établissements souhaitent promouvoir en commun, puis développer dans le cadre d'un plan d'action propre à chaque établissement, afin de garantir l'application des dispositions législatives et réglementaires ainsi que les engagements de la Charte interministérielle.

Axe 1 : Ressources humaines pour l'égalité femmes-hommes

Action 1 : Production de statistiques sexuées

Il est envisagé d'intégrer dans le bilan social un rapport de situation comparée (RSC) des conditions d'emploi et de formation des femmes et des hommes, en fonction des indicateurs prévus par le protocole du 8 mars 2013.

Ces données statistiques seront complétées par la définition d'indicateurs complets permettant de mesurer les différentes dimensions des inégalités entre les femmes et les hommes, au regard du statut, de la rémunération, de l'octroi des avantages sociaux et du déroulement de carrière.

Il sera publié chaque année un état des lieux statistique et un rapport permettant de rendre compte des progrès réalisés en matière d'égalité, d'en débattre au sein des instances et de proposer des pistes d'amélioration.

Action 2 : L'égalité professionnelle

L'objectif est de favoriser une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, en mettant notamment en œuvre les actions suivantes :

- informer les agents sur leurs droits en matière de congés et de temps partiel, ainsi que sur leurs effets en termes de carrière
- veiller à ce que les congés et le temps partiel ne pénalisent pas les agents dans l'évolution de leur rémunération et le déroulement de leur carrière
- informer les femmes et les hommes sur leurs droits à congé maternité, à congé parental ou à congé paternité
- garantir l'égalité dans le temps et la charge de travail à l'égard des femmes revenant d'un congé maternité
- améliorer les conditions de retour des femmes et des hommes après congé de maternité ou de congé parental
- élaborer une charte du temps (limitation des réunions organisées en soirée, plannings prévus à l'avance, aménagement des horaires en fonction des contraintes familiales et de transports).

Action 3 : Parité et Égalité dans les instances représentatives

Il s'agit de mettre en œuvre et de faire respecter les dispositions législatives afin de favoriser la parité des femmes et des hommes dans toutes les instances et tendre vers l'égalité (loi « Sauvadet » du 12 mars 2012, pour les comités de sélection et jurys : 30% de personnes de chaque sexe, puis, à compter de 2015, 40%, sauf dérogations exceptionnelles ; loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 pour les conseils centraux), et notamment dans les conseils de composante, de laboratoire, et autres instances (CT, CPE, CHSCT, CCPANT, etc).

Action 4 : Lutter contre les discriminations, les stéréotypes de genre, les violences sexistes et sexuelles

Formation, information et sensibilisation du personnel à l'égalité F-H, à la déconstruction des stéréotypes de genre et à la lutte contre les discriminations : telles sont les actions envisagées qui se déclinent notamment en :

- **actions d'information et de sensibilisation** : chaque établissement devra développer l'information sur les formes variées de traitements inégaux, de violence ou de harcèlement, afin de permettre d'identifier les processus et phénomènes de discrimination et de harcèlement et de faire connaître les voies qui permettent d'y remédier et les sanctions applicables. Des formations, conférences, séminaires, doivent être proposés aux personnels d'encadrement et gestionnaires de ressources humaines, et organisés en s'appuyant sur les ressources internes ou externes (AVFT)
- **soutien aux victimes** : l'accompagnement sera assuré en lien avec les assistant-e-s de service social, les conseiller-ère-s et assistant-e-s de prévention chargé-e-s d'une mission d'écoute et de conseil
- **sanctions des violations constatées** : en cas d'infraction aux règles sur les discriminations et le harcèlement, les établissements engageront les actions disciplinaires et le cas échéant pénales qui s'imposent afin de sanctionner les manquements à ces règles.

La réalisation d'**enquêtes** auprès des personnels permettra de connaître leurs ressentis et leurs attentes (Enquête Virage).

Action 5 : Information et communication

La rédaction des documents administratifs s'attachera notamment à garantir l'application de la circulaire du Premier ministre en date du 21 février 2012 sur la suppression du terme « Mademoiselle » ; la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres qui ne le sont pas encore, ou l'utilisation de formes épiciènes. Cette action nécessitera une communication adaptée afin de rendre visible la politique d'égalité femmes-hommes par le biais de l'intranet ou du site web.

Axe 2 : Vie étudiante pour l'égalité femmes-hommes

Action 1 : Production de statistiques sexuées

Il s'agit de systématiser la production de données sexuées concernant l'inscription, la réussite et l'insertion professionnelle des étudiant-e-s dans les différentes formations et composantes.

Action 2 : Lutter contre les discriminations, déconstruire les stéréotypes de genre et promouvoir l'égalité femmes-hommes.

Il s'agit d'organiser une formation obligatoire pour tous les étudiant-e-s de L1 en proposant des conférences et journées durant l'année universitaire en faisant appel aux enseignant-e-s-chercheur-e-s des universités et notamment du Centre d'Études féminines et de genre de Paris 8 ; d'établir des conventions avec des associations luttant contre les stéréotypes de genre, comme « Femmes et sciences », « Femmes et mathématiques », « Associations française des femmes diplômés d'université » (AFDU), l'Association nationale des études féministes (ANEF).

Action 3 : Lutter les violences sexistes et sexuelles

Cette action se traduit en termes de :

- **prévention avec les instances concernées par la vie étudiante** : au sein de chaque établissement, il est essentiel de développer l'information aux étudiant-e-s sur les peines auxquelles s'exposent les agresseurs, d'une part, et sur la procédure à suivre pour les victimes potentielles d'autre part. Il s'agit d'indiquer la volonté des établissements de protéger les victimes de harcèlement et/ou de violences. L'information peut être donnée dans le livret de l'étudiant-e et par voie d'affichage dans chaque composante. Des formations doivent être proposées aux responsables de laboratoires ou de composantes, aux responsables des études et aux représentant-e-s des étudiants (AVFT)
- **soutien aux victimes**, en lien avec les services de médecine préventive, les assistant-e-s de service social, les conseiller-e-s et assistant-e-s de prévention, chargé-e-s d'une mission d'écoute et de conseil
- **information sur les procédures disciplinaires** avec les modes de saisine au sein des établissements, par le président ou directeur de l'établissement, ou à défaut par le recteur.

Axe 3 : Insertion professionnelle et professionnalisation pour l'égalité femmes-hommes

Action 1 : Production de statistiques sexuées sur l'insertion professionnelle des étudiantes dans les différentes formations

Action 2 : Promotion des filières où la parité n'existe pas ou bien est minoritaire

Il s'agit de favoriser le développement des conférences métiers en privilégiant l'intervention de femmes, d'intervenir dans le cadre de réunions d'information en licence, d'organiser des campagnes sur l'exemplarité de réussites féminines dans ces filières (voir notamment les IUT, les filières scientifiques).

Action 3 : Formation au management et leadership, encourager les femmes à prendre des responsabilités

Il s'agit de mettre en place des ateliers, des séminaires destinés aux étudiantes les mettant en position de s'exprimer et d'exercer des fonctions à responsabilité ; de mettre en place des mentorats afin de suivre les étudiantes dans leur projet d'insertion professionnelle. Les SCUIO peuvent jouer un rôle important dans l'information, la promotion, et l'insertion professionnelle des étudiantes grâce à leurs réseaux partenaires.

La promotion de stages professionnels dans les différentes filières où il n'en existe pas encore (L3 et Masters) favoriserait également l'insertion professionnelle au féminin.

Action 4 : Insertion professionnelle des femmes dans l'entreprise, le processus d'innovation, et les politiques en faveur de l'égalité femmes-hommes

Il s'agit de développer les formations et campagnes d'information permettant de favoriser l'insertion professionnelle des femmes dans l'entreprise et la recherche.

Axe 4 : Recherche sur l'égalité femmes-hommes et le genre

Au niveau de l'UPL, Paris 8 et Paris Ouest soutiennent l'activité déployée par les centres de recherche sur le thème des discriminations, de l'égalité et du genre, comme en atteste le programme scientifique de l'UPL qui comprend notamment un axe intitulé « Genre, égalité et altérités » auquel certains membres associés ont souhaité prendre part (*cf.* les contributions annexées au projet transmis en juillet 2013). Au niveau de l'UPL, seront développées des recherches pluridisciplinaires nouvelles et communes par le biais d'appels à projets donnant lieu à un financement spécifique, dans la continuité des appels à projets initiés en 2013 et en 2014.